



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2021

Paris, le 18 juin 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2021

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL

3. RAPPORT FINANCIER – S. DEBOURG-DOFFIN

4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – F. NACCACHE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS page 01 à 33 -**
- **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES page 01 à 02 -**

5. RAPPORT MORAL – M-H. FRANJOU

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2021

**I. MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2021

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2021)

Michelle CHARRIERE	
Michel COMBES	
Michelle CORNUT	Secrétaire
Monique ROBERT	
Sandrine DEBOURG-DOFFIN	Trésorière
Geneviève DUCHÉ	
Marie-Hélène FRANJOU	Présidente
Jany GUILLOT	Membre d'Honneur
Lucette LEBEAU	
Françoise MARIOTTI	
Cyrille MBIAGA	
Annie RENAUDIN	Secrétaire-adjointe
Françoise RITTER	
Ernestine RONAI	
Marie-France SANTONI-BORNE	
Anne-Marie SIRMAIN	chargée des relations avec les professionnel.les
Judith TRINQUART	

2. ORGANIGRAMME STRUCTUREL



SIÈGE SOCIAL
21 rue du Château d'eau – 75010 PARIS – 01 44 52 56 40 – contact@adn-asso.org
Delphine JARRAUD – DELEGUEE GENERALE

PÔLE ADMINISTRATIF

- Sandrine BENOIST - Responsable RH
- Déborah BATULI ILONGA – Gestionnaire RH
- Carla DA-CRUZ - Responsable Administrative et Financière
- Christel FORSTENDICHER – Assistante de Direction
- Nathalie HECTUS – Comptable et Gestion Paye
- Saadia ZAIM – Agente de service

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU
Marie-Hélène FRANJOU - PRESIDENTE

- PÔLE ACTIVE**
- Corinne MELIS – Coordinatrice nationale Prévention-Formation
 - Dominique LHUILLERY – Responsable Formation
 - Lucie GIL – Chargée de mission Communication, Diagnostics, Formation
 - Anna BILLARD - Coordinatrice nationale juristes
 - Chiara ANTONIOLI – Chargée de mission socio-professionnelle
 - Claire Alix PERKINS – Chargée de mission Aller-vers
 - Natacha GIAFFERI DOMBRE – Chargée de projet Addictions

COMITES TERRITORIAUX

75-78-92 et 95

Jean-Christophe TÊTE
DIRECTEUR
 Jean-Marc AUGUIN
DIRECTEUR ADJOINT

HAUTS-DE-SEINE

Thierry MARTEIL
 Chef d'atelier AAVA
 Laetitia MORLAIX
 Cheffe de service
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

PARIS
 Frédérique VAN BERCKEL
 Cheffe de service
 Véronique PRUVOT
 Cheffe de service
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Missions mineur.es
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

COMITE TERRITORIAL

93

Brigitte LARZAT
DIRECTRICE DE TRANSITION
 Marie PELLIEUX
DIRECTRICE ADJOINTE

SEINE-SAINT-DENIS

Delphine LEBAR COHEN
 Responsable comptable et financière
 Olivier MELEN
 Responsable des Services Généraux
 Hélène LE BIVIC - Cheffe de service
 Marie-Line BRINY - Cheffe de service
 Vanessa AVERDY - Cheffe de service
 Mariam DEMBELE - Cheffe de service
 Valentine MUKABALISA
 Cheffe de service
 Allers-vers
 Accueil de jour - accompagnement
 Missions mineur.es
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

COMITE TERRITORIAL

13

Célia MISTRE
DIRECTRICE

BOUCHES-DU-RHÔNE

Leïla SELKIM
 Cheffe de service
 Marie THIDET
 Cheffe de service
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Prévention sensibilisation

COMITES TERRITORIAUX

38-73 et 69

Véronique CAPPE
DIRECTRICE

ISERE ET SAVOIE

Agnès BONNEAU
 Cheffe de service
 Myosotis COLINEAU
 Cheffe de service AAVA
 Sandrine FORTINA
 Cheffe de service éducatif
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Missions mineur.es
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

COMITE TERRITORIAL

34

Philippe ANDRES
DIRECTEUR

HERAULT

Claire GRANGEAUD
 Cheffe de service
 Prévention Formation
 Recherche Action
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Missions mineur.es
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

COMITE TERRITORIAL

31

Emmanuelle VRIGNAULT
DIRECTRICE

HAUTE-GARONNE

Romain GUIGNY
 Chef de service
 Allers-vers
 Accueil et accompagnement
 Prévention sensibilisation
 Formation, diagnostic

BRETAGNE

**3. RAPPORT FINANCIER
S. DEBOURG-DOFFIN**



RAPPORT FINANCIER Exercice 2021 Assemblée Générale du 18 juin 2022

I. PREAMBULE

Tout comme l'année dernière, l'année 2021 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire. L'Association a su s'adapter pour assurer une continuité de l'activité au service des bénéficiaires.

Elle a notamment lancé deux projets transversaux de capitalisation des bonnes pratiques, sur financement AGRASC (Agence de gestion et recouvrement des avoirs saisis et confisqués) en matière :

- **D'aller-vers dans l'espace public et numérique** avec :
 - Une chargée de mission durant 18 mois, en charge de la coordination, du partage des pratiques professionnelles et repérage pour essaimage des bonnes pratiques, et la livraison en 2022 d'un guide à destination des professionnel.les.
 - La création de 3 postes sur 12 mois de professionnel.les de développement de l'aller-vers numérique sur les territoires, du fait de l'amplification du phénomène de transfert des mises en contacts avec les acheteurs par voie numérique via des sites spécialisés et les réseaux sociaux.
- **D'insertion socio-professionnelle** des victimes du système prostitutionnel. La crise économique consécutive à la crise sanitaire, amplifiant les freins à l'insertion des plus vulnérables, en particulier les personnes s'émancipant du système prostitutionnel – avec :
 - Une chargée de mission durant 18 mois au siège, en charge de la coordination, du partage des pratiques professionnelles et repérage pour essaimage des bonnes pratiques, et la livraison en 2022 d'un guide à destination des professionnel.les.
 - La création de 3 postes sur 12 mois de CIP (conseiller.es en insertion professionnelle)
 - Le renforcement de cours de français adaptés au public sur les territoires : 5 sessions de 30 à 40 séances pour 10 à 15 stagiaires.

L'année 2021 est aussi la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- La certification QUALIOPI de notre **organisme de formation** en mai 2021, et la poursuite du groupe de travail prévention et formation permettant une mutualisation des pratiques professionnelles et la poursuite de la démarche qualité de notre organisme de formation.
- La création du FIL, équipe d'accompagnement des mineur.es en situation de prostitution à Montpellier.
- L'ouverture d'un second accueil de jour destiné aux femmes et à leurs enfants en situation de très grande précarité sociale en Seine-Saint-Denis, après celui de Saint-Denis, à la Courneuve.
- La mise en œuvre d'en aller-vers des personnes en situation de prostitution ou risquant de l'être au sein de services et établissements en Isère et Savoie.

II. STRUCTURE FINANCIERE

A - BILAN SYNTHETIQUE 2021

ACTIF	2021	2020	Variation	PASSIF	2021	2020	Variation
Actif immobilisé				Fonds propres	73 376	149 231	- 75 855
Immobilisations incorporelles	69 015	99 367	- 30 352	Réserves	2 510 941	2 255 058	255 883
Immobilisations corporelles	5 809 087	6 264 212	- 455 124	Report à nouveau	118 295	80 814	199 109
Immobilisations financières	836 269	974 125	- 137 856	Résultat de l'exercice	1 555 160	495 710	1 059 450
TOTAL I	6 714 371	7 337 703	- 623 333	Subventions d'investissements	1 907 872	1 995 289	- 87 417
Actif circulant				Provisions réglementées	1 060 383	842 909	217 474
Stocks et avances	27 210		27 210	TOTAL I	7 226 027	5 657 383	1 568 644
Créances	1 417 055	2 358 255	- 941 200	Provisions pour risques et charges	931 544	1 820 737	- 889 192
Disponibilités	6 399 553	4 773 576	1 625 977	Fonds dédiés	1 033 589	1 663 607	- 630 018
Charges constatées d'avance	186 577	116 504	70 073	TOTAL II	1 965 133	3 484 344	- 1 519 210
TOTAL II	8 030 395	7 248 335	782 060	Dettes			
TOTAL BILAN ACTIF	14 744 765	14 586 038	158 727	Emprunts et dettes financières	2 547 837	2 353 030	194 806
				Fournisseurs	497 862	548 790	- 50 928
				Dettes fiscales et sociales	2 031 124	1 830 647	200 477
				Autres dettes	224 415	120 275	104 140
				Produits constatés d'avance	252 367	591 569	- 339 202
				TOTAL III	5 553 605	5 444 312	109 293
				TOTAL BILAN PASSIF	14 744 765	14 586 039	158 727

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2021, reste stable dans l'ensemble par rapport à 2020.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

Le total du bilan s'élève à 14.7M€ fin 2021 et l'analyse des principaux postes est la suivante :

A L'ACTIF

- Le niveau de l'**actif net immobilisé** passe de 7 338 K€ en 2020 à 6 714 K€ fin 2021. Les immobilisations corporelles diminuent à hauteur de 455 K€. Les principaux mouvements ont concerné :
 - Les travaux à Gerland (69) suite au déménagement des équipes en 2020 (+30K€ après prise en compte des immobilisations en cours en 2020). Ces travaux sont compensés par la vente des Passerelles (69) qui a pour incidence de la sortie d'immobilisations à hauteur de 538K€.
 - Les travaux pour l'accueil de jour à La Courneuve sur ce même site ont également démarré en 2020 (+ 100K€ après prise en compte des immobilisations en cours en 2020).
 - Les immobilisations financières diminuent de 138 K€, principalement en raison du reversement à hauteur de 146K€ de Compte Epargne Temps aux salariés
- **Les créances** sont en diminution. Elles passent de 2 358K€ en 2020 contre 1 417K€ en 2021, du fait du solde de subventions notifiées tardivement en 2020 et perçues sur l'exercice 2021.
- **La trésorerie** quant à elle est en progression à 6 400K€ contre 4 774K€ fin 2020. Elle représente environ 130 jours de trésorerie contre 100 jours en 2020.

AU PASSIF

- **Les fonds associatifs**, l'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle. L'augmentation des réserves d'investissements s'élève à 262K€.
- **Les provisions pour risques et charges** s'élèvent à 932K€ et sont en diminution de 889K€ par rapport à 2020. La baisse des provisions est principalement liée à la reprise de provision pour fin de convention à hauteur de 411K€, ainsi qu'à la reprise de provision pour travaux 375K€.
- **Les fonds dédiés** correspondent à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et qui sont reportées sur les exercices suivants. Ils intègrent également des financements « excédentaires » sur des dispositifs temporaires ou en phase de montée en charge qui ont été isolés afin de limiter l'impact sur les résultats des exercices futurs. Les fonds dédiés sont en diminution de 630K€. Cette baisse s'explique par l'utilisation des fonds 2020 notamment :
 - Pour la période hivernale (189K€ AdN 93),
 - Le dispositif mineur.es « Le Fil » (AdN 34) pour 70K€ qui a ouvert le 1^{er} janvier 2021
 - 75K€ de financement exceptionnel sur une année d'un aller-vers expérimental (dit « équipe mobile) auprès de structures accueillant un public dont certaines personnes sont en situation de prostitution pour de l'information et de l'accompagnement vers la sortie (AdN 38/73)
 - La reprise des fonds en déduction des financements 2021 notamment pour les Insoumises (AdN 93) à hauteur de 201K€.
- **Les dettes financières** liées aux emprunts enregistrent une augmentation de 195K€ qui résulte de la contractualisation d'un nouvel emprunt sur l'exercice pour financer les travaux pour l'Accueil de Jour de La Courneuve à hauteur de 373K€ minoré des remboursements des emprunts souscrits antérieurement.

B - COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2021

	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes	460 226	399 530
Subventions d'exploitation	7 198 920	6 964 503
Dotations globales	8 062 897	7 978 553
Reprise sur provisions et transfert de charges	959 860	544 960
Utilisation des fonds dédiés	1 366 187	691 182
Autres produits	836 897	800 901
TOTAL I	18 884 987	17 379 629
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 663 590	4 165 915
Impôts et taxes	59 844	68 432
Charges de personnel	10 653 419	10 189 603
Charges de gestion courante	318 354	251 313
Report en fonds dédiés	768 236	1 218 420
Dotations aux amortissements et provisions	837 112	970 441
TOTAL II	17 300 555	16 864 124
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 584 432	515 505
Résultat financier	- 41 087	- 42 741
Résultat exceptionnel	11 814	22 946
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 555 159	495 710
TOTAL DES CHARGES	17 961 328	17 084 596
TOTAL DES PRODUITS	19 516 488	17 580 305

En 2021, le total des charges d'exploitation s'est élevé à 17.3M€ contre 16.9M€ en 2020 soit une augmentation de 2.59%. En parallèle, le total des produits d'exploitation s'est établi à 18.9M€ soit une hausse de 8.66 % par rapport à 2021. Ainsi le résultat d'exploitation ressort excédentaire à 1.6M€ du fait d'actions non menées en raison du contexte ou du versement tardif de subventions.

Après prise en compte du résultat financier (-41K€), du résultat exceptionnel (11K€), le résultat de l'exercice ressort donc en excédent à 1.6M€.

Les comptes consolidés de l'Amicale du Nid sont donc globalement excédentaires.

Ce résultat est le consolidé des résultats de l'ensemble de nos dispositifs qui peuvent présenter des disparités selon les modalités de financement qui ne permettent pas d'avoir les mêmes conditions de fonctionnement dans tous les services, ni d'absorber de la même manière les éléments impondérables.

III. EXAMEN DETAILLE PAR ETABLISSEMENT

BOUCHES-DU-RHONE (13)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 409 750		1 409 750	1 380 423
Subventions	46 059	398 902	444 961	365 110
Autres produits	135 293	39 376	174 669	99 695
TOTAL I	1 591 102	438 278	2 029 380	1 845 228
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 166 808	265 308	1 432 116	1 278 249
Achats et autres services extérieurs	329 769	106 598	436 367	358 971
Charges divers	164 684	24 479	189 163	251 000
TOTAL II	1 661 261	396 385	2 057 646	1 888 220
RESULTAT D'EXPLOITATION -	70 159	41 893 -	28 266 -	42 992
Résultat financier et exceptionnel	38 624		38 624	31 898
Variation fonds dédiés	- 18 325 -	- 46 786 -	- 65 111 -	- 54 128
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 49 860 -	- 4 893 -	- 54 753 -	- 65 222

La hausse des subventions est principalement liée à l'augmentation des fonds pour les mineurs (+35K€) ainsi qu'au financement d'une création de poste de psychologue par la Fondation des Femmes (+24K€).

L'augmentation de la masse salariale est cohérente avec la hausse des financements.

Le déficit 2021 est principalement lié aux astreintes et au coût de l'externalisation du ménage qui ne sont pas financés sur le CHRS

HAUTE-GARONNE (31)

Les différents budgets du département ont été respectés. La baisse des charges de personnel est principalement liée à l'indemnité de départ à la retraite de l'ancien directeur versée en 2020.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	423 489		423 489	462 358
Subventions	17 687	96 475	114 162	95 842
Autres produits	56 939	11 357	68 296	74 403
TOTAL I	498 115	107 832	605 947	632 603
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	384 936	69 935	454 871	475 121
Achats et autres services extérieurs	37 703	16 202	53 905	49 415
Charges divers	73 096	5 236	78 332	62 839
TOTAL II	495 735	91 373	587 108	587 375
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 380	16 459	18 839	45 228
Résultat financier et exceptionnel	- 3 439		- 3 439	- 4 541
Variation fonds dédiés	- 1 181 -	- 16 281 -	- 17 462 -	- 34 039
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 240	178 -	- 2 062	6 648

HERAULT (34)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	339 600		339 600	319 854
Subventions	4 000	621 561	625 561	587 726
Autres produits	213	78 398	78 611	65 734
TOTAL I	343 813	699 959	1 043 772	973 314
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	252 808	332 076	584 884	487 887
Achats et autres services extérieurs	34 291	327 661	361 952	260 704
Charges divers	34 033	44 896	78 929	83 984
TOTAL II	321 132	704 633	1 025 765	832 575
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 681 -	- 4 674	18 007	140 739
Résultat financier et exceptionnel	- 7 863 -	- 11 598 -	- 19 461 -	- 500
Variation fonds dédiés	4 938	137 161	142 099	87 987
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 756	120 889	140 645	52 252

Budget CHRS :

Le CHRS est pour la première fois excédentaire.

Cet excédent est principalement lié à l'octroi de 20K€ destinés au renforcement des maraudes. Ce soutien a permis d'augmenter le temps de travail d'une salariée éducatrice spécialisée.

Cette subvention annoncée en fin d'année est intégrée au résultat de l'exercice. Il est proposé une reprise des fonds non utilisés à hauteur de 15K€ au titre de l'exercice 2022.

Les budgets hors CHRS sont en excédent de 121K€ contre 57 899 € en 2020. Cet excédent s'explique par le financement de places supplémentaires accordées en 2020 et 2021 mais non utilisés sur l'exercice (recherche d'appartements en cours). Ces places faisant l'objet d'un financement au titre de 2022, l'excédent constaté a été comptabilisé en résultat et non en fonds dédiés.

ISERE ET SAVOIE (38 & 73)

La baisse de financement s'explique par :

- L'octroi en 2020, de 75K€ par le SDFE pour la mise en place d'une « équipe mobile » d'aller vers des structures (non renouvelé en 2021).
- La baisse de la subvention ARS de 35K€ compensée par la reprise de fonds dédiés.

L'excédent s'explique par :

- La reprise de provision pour fin de convention de 24K€.
- Le poste d'infirmière vacant remplacé partiellement par des éducateurs.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales				
Subventions		169 793	169 793	320 732
Autres produits		25 270	25 270	2 186
TOTAL I	-	195 063	195 063	322 918
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		214 021	214 021	170 491
Achats et autres services extérieurs		24 336	24 336	46 857
Charges divers		18 056	18 056	21 726
TOTAL II	-	256 413	256 413	239 074
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	61 350	61 350	83 844
Résultat financier et exceptionnel		-	-	131
Variation fonds dédiés		105 411	105 411	79 050
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	44 061	44 061	4 663

L'économie de loyer à hauteur de 6K€ (mise à disposition des locaux de Grenoble à titre gracieux depuis la fin du confinement). L'excédent sur l'exercice 2021 est conjoncturel : au 31/12/21, le total des fonds propres s'élève à -116K€. Le financement par subvention et notamment pour des projets spécifiques ne permet pas à l'établissement de stabiliser son fonctionnement. La direction unique AdN 69-38-73 devrait permettre la recherche de financements plus diversifiés et stable, notamment avec la signature de CPOM (avec ARS et DRDFE par exemple).

RHONE (69)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 224 012	-	1 224 012	1 145 831
Subventions	3 000	256 000	259 000	226 269
Autres produits	63 452	131 674	195 126	180 547
TOTAL I	1 290 464	387 674	1 678 138	1 552 647
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	712 192	202 986	915 178	976 588
Achats et autres services extérieurs	220 263	53 984	274 247	350 972
Charges divers	172 836	140 358	313 194	338 401
TOTAL II	1 105 291	397 328	1 502 619	1 665 961
RESULTAT D'EXPLOITATION	185 173	- 9 654	175 519	- 113 314
Résultat financier et exceptionnel	30 252	11 401	41 653	8 807
Variation fonds dédiés	- 109 075	29 328	- 79 747	28 070
RESULTAT DE L'EXERCICE	106 350	31 075	137 425	- 76 437

L'augmentation de la dotation globale s'explique par l'octroi de CNR de 112,5K€ pour la création d'un accueil de jour (non reconductible en 2022).

L'excédent du CHRS est principalement lié au groupe II. Les mouvements et arrêts maladie de personnels, importants sur l'année, génèrent une sous-consommation de 135K€ sur l'exercice.

PARIS (75)

L'excédent du CHRS est principalement lié au groupe II. En effet, après prise en compte des recettes en atténuation (reprise provision retraite, indemnités journalières), nous constatons une sous-consommation plutôt de 177K€ au niveau des dépenses de personnel due à des postes vacants ou des remplacements de salariés sortis et remplacés par des personnes ayant moins d'ancienneté.

L'excédent des autres activités est principalement lié à la reprise de la provision de fin de convention pour 53K€.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	2 074 688		2 074 688	2 059 008
Subventions	-	654 072	654 072	569 837
Autres produits	54 914	60 897	115 811	156 868
TOTAL I	2 129 602	714 969	2 844 571	2 785 713
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 035 770	469 412	1 505 182	1 619 256
Achats et autres services extérieurs	777 019	88 976	865 995	837 243
Charges divers	157 640	77 843	235 483	202 035
TOTAL II	1 970 429	636 231	2 606 660	2 658 534
RESULTAT D'EXPLOITATION	159 173	78 738	237 911	127 179
Résultat financier et exceptionnel	-	-	-	1 904
Variation fonds dédiés	10 168	8 927	1 241	3 412
RESULTAT DE L'EXERCICE	169 341	69 811	239 152	128 687

HAUTS-DE-SEINE, YVELINES ET VAL-D'OISE (92-78-95)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	981 666		981 666	1 021 841
Subventions	-	103 050	103 050	114 890
Autres produits	18 076	212 640	230 716	295 036
TOTAL I	999 742	315 690	1 315 432	1 431 767
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	596 728	73 105	669 833	710 966
Achats et autres services extérieurs	246 999	90 089	337 088	272 157
Charges divers	92 182	123 998	216 180	276 030
TOTAL II	935 909	287 192	1 223 101	1 259 153
RESULTAT D'EXPLOITATION	63 833	28 498	92 331	172 614
Résultat financier et exceptionnel	-	2 650	8 978	11 628
Variation fonds dédiés	15 568	-	2 895	12 673
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 751	16 625	93 376	158 300

La dotation globale diminue de 40 K€. Cette variation est composée de 59K€ au titre du Covid versé en 2020 et non reconduite en 2021 et de 19K€ d'augmentation pérenne au titre de 2021.

L'excédent du CHRS est principalement lié au groupe II. L'écart en ETP sur le CHRS entre le budget exécutoire 2021 et le réel 2021 est de -1,17 ETP du fait d'arrêts maladie et de postes vacants.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Ce département a poursuivi son développement avec l'ouverture en 2020-2021 d'un centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences et leurs enfants de 41 places et un accueil de jour à la Courneuve.

L'excédent s'explique par la reprise de provisions pour fin de convention à hauteur de 300K€ notamment du fait de la transformation des CHU en CHRS suite à la signature du CPOM, et à des mutualisations de postes mais surtout à de nombreux postes ont été vacants en cours d'année.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 609 691		1 609 691	1 589 238
Subventions	-	3 986 637	3 986 637	4 362 282
Autres produits	190 719	1 193 240	1 383 959	813 056
TOTAL I	1 800 410	5 179 877	6 980 287	6 764 576
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 178 345	2 865 622	4 043 967	3 566 820
Achats et autres services extérieurs	334 766	1 705 202	2 039 968	1 812 077
Charges divers	198 022	500 866	698 888	722 994
TOTAL II	1 711 133	5 071 690	6 782 823	6 101 891
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 277	108 187	197 464	662 685
Résultat financier et exceptionnel	7 271	30 647	37 918	- 52 758
Variation fonds dédiés	-	393 788	393 788	- 170 171
RESULTAT DE L'EXERCICE	96 548	532 622	629 170	439 756

BRETAGNE (29 22 35 56)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions		137 526	137 526	95 845
Autres produits		413	413	-
TOTAL I	-	137 939	137 939	95 845
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		97 194	97 194	30 542
Achats et autres services extérieurs		17 502	17 502	8 308
Charges divers		5 713	5 713	1 017
TOTAL II	-	120 409	120 409	39 867
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	17 530	17 530	55 978
Résultat financier et exceptionnel		-	-	-
Variation fonds dédiés	-	17 530	17 530	55 978
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	-

2021 constitue la première année d'activité année pleine, puisque l'entité a ouverte le 1er octobre 2020.

Le financement de l'AdN en Bretagne, qui comprend 2 ETP, est fragile : il repose sur 17 conventions de financement allant de 1K€ à 23K€. Par ailleurs, l'AdN Bretagne dispose de 1 ETP sur financement AGRASC sur 12 mois.

SIEGE

Les comptes du siège sont composés :

- Les frais de siège, déficitaires à hauteur de 43K€ principalement dû à l'impact de l'inaptitude suivi du licenciement de la responsable des ressources humaines.

- Les projets « aller-vers » et « insertion socio-économique » financés par l'AGRASC à hauteur de 500K€ comprenant les 2 postes au siège et postes et actions dans les établissements. Ce dispositif est excédentaire à hauteur de 456K€ car tous les recrutements n'ont pas été réalisés en 2021.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions		704 158	704 158	225 970
Autres produits		739 559	739 559	765 561
TOTAL I	-	1 443 717	1 443 717	991 531
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		831 428	831 428	722 695
Achats et autres services extérieurs		264 285	264 285	145 562
Charges divers		61 060	61 060	37 961
TOTAL II	-	1 156 773	1 156 773	906 218
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	286 944	286 944	85 313
Résultat financier et exceptionnel		-	-	5 330
Variation fonds dédiés		122 588	122 588	67 238
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	409 532	409 532	23 405

COMPTE ASSOCIATIF

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions			-	
Autres produits		11 701	11 701	7 508
TOTAL I	-	11 701	11 701	7 508
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel				159 875
Achats et autres services extérieurs		2 348	2 348	23 069
Charges divers				596
TOTAL II	-	2 348	2 348	183 540
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	9 353	9 353	176 032
Résultat financier et exceptionnel		375	375	3 765
Variation fonds dédiés				-
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	9 728	9 728	172 267

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et de Conseil d'Administration. En 2020, le déficit de 172K€ correspondait au reversement du CITS 2017 aux établissements (160 K€) pour le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA).

FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration

Le déficit constaté sur l'exercice correspond à des dépenses rejetées par le FAMI de l'Union Européenne, fonds placé sous la responsabilité de la Direction générale des Etrangers en France (DGEF), qui n'a pas pris en charge des dépenses de personnel à temps partiel, le projet portant sur

des temps pleins, alors même que les temps de travail étaient équivalents. Au total, le projet présente un déficit de 100K€ qui ne sera pas repris.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales			-	
Subventions			-	
Autres produits			-	
TOTAL I	-	-	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel			-	
Achats et autres services extérieurs			-	581
Charges divers		91 113	91 113	3 496
TOTAL II	-	91 113	91 113	4 077
RESULTAT D'EXPLOITATION	- -	91 113 -	91 113 -	4 077
Résultat financier et exceptionnel			-	
Variation fonds dédiés			-	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- -	91 113 -	91 113 -	4 077

IV. PERSPECTIVES 2022

L'année 2022 est pleine d'enjeux, notamment :

- Le lancement du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir », retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du fonds addictions de l'Assurance maladie.
- La finalisation des projets aller-vers et insertion socio-économique, avec la production de deux guides.
- La mise en œuvre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es avec le fort engagement de l'Amicale du Nid
- L'ouverture des négociations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Tous les CHRS devront être sous CPOM au plus tard le 31/12/2022.
- La renégociation des frais de siège en 2022 car les frais de siège 2015-2018 ont été reportés en 2019-2021 : leur renégociation en 2022 sera très importante pour l'association et sa capacité à développer ses fonctions supports pour un renforcement des processus et procédures homogènes au sein de l'association en matière de gestion des ressources humaines et financières notamment.
- La poursuite des recrutements afin de mettre en œuvre les actions prévues dans les différents dispositifs, dans un contexte de turn-over assez important des équipes.

Pour le Conseil d'Administration
Sandrine DEBOURG
Trésorière



**4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
N. NACCACHE**

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels :

- Concernant la dérogation aux principes comptables, nous observons que « des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés sont susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 et représente un passif de 777.690 € », précisée dans la note 2.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que des restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises ou associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justifications de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 avril 2022.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-Sous-Bois, le 8 juin 2022

**Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES**

Représenté par,

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de Franck
NACCACHE
(f.naccache@jegardcreatis.com)
Date : 08/06/2022 12:54:52
Signé avec le code à usage unique :
625053

Franck NACCACHE
Associé



COMPTES ANNUELS



BILAN COMPTABLE AU 31/12/2021

ACTIF

Libelle	Montant brut 31/12/2021	Amort. et prov. 31/12/2021	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	176 113	123 852	52 260	74 658
Autres immobilisations incorporelles	101 441	84 686	16 755	24 709
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	349 091		349 091	349 091
Constructions	6 661 304	3 081 874	3 579 430	4 045 868
Installations techniques, matériels et outillage	390 383	277 196	113 187	90 611
Autres immobilisations corporelles	4 154 443	2 387 065	1 767 379	1 243 063
Immobilisations corporelles en cours				535 579
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 134		2 134	2 134
Prêts	136 923		136 923	283 049
Autres immobilisations financières	697 211		697 211	688 942
TOTAL I	12 669 043	5 954 673	6 714 371	7 337 703
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 210		27 210	
Créances (I) :				
Créances redevables et comptes rattachés (2)	409 097		409 097	354 786
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 007 957		1 007 957	2 003 469
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 399 553		6 399 553	4 773 576
Charges constatées d'avance	186 577		186 577	116 504
TOTAL II	8 030 395	0	8 030 395	7 248 335
Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V)	20 699 438	5 954 673	14 744 765	14 586 038

(1) Dont à moins d'un an : 2 008 470 Dont à plus d'un an : 271 370

(2) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

BILAN COMPTABLE AU 31/12/2021

PASSIF		
Libellé	Montant net 31/12/2021	Montant net 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	51 086	126 941
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	51 086	126 941
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	22 290	22 290
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 968 258	2 255 058
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 968 258	1 712 375
Excédents et réserves affectés à l'investissement	1 130 146	868 591
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	492 929	492 929
Réserves de compensation des défaits et charges d'amortissements	345 183	350 855
Autres réserves	542 683	
Report à nouveau	118 295	-80 814
Dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	-121 060	-228 667
Dont dépenses refusées ou imposables aux financeurs	-600 149	-597 693
Dont charges des activités SMS de prise en compte différée	839 503	745 546
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	1 555 160	495 710
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée	416 646	242 587
Situation nette	4 257 772	2 819 185
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 907 872	1 995 289
Provisions réglementées :	1 033 427	842 909
Couverture du besoin en fonds de roulement	91 964	91 964
Réserves des plus-values nettes d'impôt	941 463	750 945
Droit des propriétaires		
TOTAL I	7 199 872	5 557 387
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs et donations	440 053	482 746
Fonds dédiés	620 491	1 180 861
TOTAL II	1 060 544	1 663 607
Provisions		
Provisions pour risques	258 665	698 647
Provisions pour charges	672 879	1 122 090
TOTAL III	931 544	1 820 737
DETTES (3)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		506 48
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 547 837	2 352 524
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	497 262	548 790
Dettes des legs et donations	600	
Dettes sociales et fiscales	2 031 124	1 830 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (5)	224 415	120 275
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	252 367	591 569
TOTAL IV	5 553 105	5 448 312
TOTAL V	14 744 765	14 588 018
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 342 683		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

COMPTE DE RESULTAT - Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Libellé	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services :		
Ventes de biens :		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service :	460 226	399 530
dont parrainages		
dont prestations de services des activités sociales et médico-sociales	460 226	399 530
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	15 261 817	14 943 056
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	8 062 897	7 978 553
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	959 860	544 960
Utilisation des fonds dédiés	1 366 187	691 182
Autres produits	836 897	800 901
TOTAL I	18 884 987	17 379 630
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 663 590	4 165 915
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	971 985	898 099
- autres	59 844	68 432
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	6 853 831	6 704 053
- charges sociales	2 827 603	2 587 451
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	765 347	563 496
Dotations aux provisions	71 765	406 945
Report en fonds dédiés	768 236	1 218 420
Autres charges	318 354	251 313
TOTAL II	17 300 554	16 864 124
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 584 433	515 506
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	45	3 231
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	330	615
TOTAL III	375	3 846
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	41 462	46 588
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	41 462	46 588
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	41 087	42 741
RESULTAT COURANT AVANT IMPORTS (I- II +III - IV)	1 543 346	472 764

COMpte DE RESULTAT - Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Libellé	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	9 205	21 879
Sur opérations en capital	619 948	171 815
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 973	3 135
TOTAL V	631 126	196 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	153 395	143 888
Sur opérations en capital	275 023	26 960
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	190 895	3 036
TOTAL VI	619 312	173 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	11 814	22 945
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	19 516 488	17 580 305
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	17 961 328	17 084 596
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	1 555 160	495 710
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	12 587	333 828
Bénévolat		
TOTAL	12 587	333 828
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	12 587	333 828
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	12 587	333 828

ANNEXE COMPTES ANNUELS

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(JO 21/09/1946)

Siège social : 21 Rue du Château d'Eau
75010 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total bilan	14 744 765 €
▪ Total compte de résultat :	
. Total des charges	17 961 328 €
. Total des produits	19 516 488 €
▪ Résultat de l'exercice (Excédent)	1 555 160 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2022.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

Note n° 1 Règles et méthodes comptables.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des dépréciations
Note n° 5	Etats des créances

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6	Etat des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres
Note n° 8	Tableau explicatif du report à nouveau

Note n° 9	Tableau explicatif du résultat de l'exercice
Note n° 10	Proposition d'affectation des résultats
Note n° 11	Tableau des provisions pour risques et charges
Note n° 12	Tableau de suivi des fonds dédiés

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 13	Charges à payer
Note n° 14	Produits à recevoir

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15	Détail des financements publics
Note n° 16	Charges et produits exceptionnels

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17	Engagements financiers
Note n° 18	Effectif
Note n° 19	Informations sur les rémunérations des dirigeants

NOTE N°1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

- Du règlement ANC n°2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dit M22bis.

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

- Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification ne représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Le montant des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 200-06 représente un passif de 777 690 €.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il a été fait application de méthodes comptables identiques à celles de l'exercice précédent. A l'exception de la durée d'amortissement de biens financés via des reprises provisions. Ces dits biens ont été totalement amortis sur l'exercice à hauteur des reprises de provisions.

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

Malgré la crise sanitaire et économique, l'année 2021 a été celle de la poursuite et la concrétisation de projets, à savoir :

- La certification QUALIOPi de notre organisme de formation en mai 2021, et la poursuite du groupe de travail prévention et formation permettant une mutualisation des pratiques professionnelles et la poursuite de la démarche qualité de notre organisme de formation.
- lançant deux projets transversaux de capitalisation des bonnes pratiques, sur financement AGRASC
- La création du FIL, équipe d'accompagnement des mineur.es en situation de prostitution à Montpellier.
- L'ouverture d'un second accueil de jour destinées aux femmes et leurs enfants en situation de très grand précarité sociale en Seine-Saint-Denis, après celui de Saint-Denis, à la Courneuve.
- La mise en œuvre d'en aller-vers des personnes en situation de prostitution ou risquant de l'être au sein de services et établissements en Isère et Savoie.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

6. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'Association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'Association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de Siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'Association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

B - IMMOBILISATION INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

C - IMMOBILISATION CORPORELLES

1/ Immobilisations corporelles immeubles :

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

2/ Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

D - LES AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION ONT ETE PRATIQUES SUIVANT LE MODE LINEAIRE SUR LA VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS

Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Matériel de transport | 5 et 8 ans |
| ▪ Mobilier, matériel | 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 - 5 et 10 ans |
| ▪ Matériel informatique | 3 - 4 et 5 ans |
| ▪ Agencements et installations | 5 et 10 ans |

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

E - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif.

F - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

G - DISPONIBILITES

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

H - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

I - RESERVES

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

J - REPORT A NOUVEAU

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « report à nouveau sans droits de reprise ».

Un tableau en annexe donne le détail du report à nouveau. (Notes n°8 et 9)

K - PROVISIONS REGLEMENTEES

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provision réglementée afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressés aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

L - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement est calculé pour les salariés de plus de 55 ans avec un départ probable à 62 ans.

La provision enregistrée dans les comptes est constituée progressivement sur une période de 7 ans, jusqu'au départ du salarié.

Le total de l'engagement enregistré en provisions pour charges est de 327 028 €.

M - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

N - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

O - ENGAGEMENTS A REALISER SUR FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, tels que définis par le règlement CRC n° 2018-06, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

P - EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

Q - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les éléments mentionnés sont ceux qui ont été identifiés.

R - ENGAGEMENT HORS BILAN – CREANCES ET DETTES ASSORTIES DE GARANTIES

- Nantissement parts capital Crédit Coopératif

AdN 13 :	471 €
AdN 34 :	2 821 €
AdN 69 :	2 013 €
AdN 92 :	4 270 €
AdN 93 :	4 285 €
CA :	<u>930 €</u>
Total :	14 790 €

- AdN 31 – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux.
Montant : 74 400 €
- AdN 69 - Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040
Montant : 100 000
 - Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.
- AdN 13 - Caution amortissable sur prêt n° 04036570
Montant au 31/12/2019 : 26 711 €
- Compte associatif – Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018.
Montant : 130 000 €

7. COMPTE DE RESULTAT

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

- **Honoraires**

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 48 227 € (article R 123-198 du code de commerce)

8. PRINCIPE DE GLOBALISATION

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

⇒ Au bilan :

- élimination des comptes inter établissements.

⇒ Au compte de résultat :

- élimination des frais de siège,
- élimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférés.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

Note n° 2 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute debut exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	175 772	862	521		176 113
Autres immobilisations incorporelles	97 724	4 937	1 220		101 441
TOTAL (I)	273 495	5 799	1 741		277 553
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	349 091				349 091
Constructions	7 055 303	47 535	441 535		6 661 304
Installations techniques, matériel et outillage	398 312	65 463	73 392		390 383
Installations générales, aménagements divers	1 525 389	754 787	120 556		2 159 621
Matériel de transport	498 958	45 938	73 210		471 687
Mobilier matériel de bureau et informatique	1 039 277	130 267	76 891	-102 440	990 213
Mobilier matériel d'hébergement	391 915	83 728	45 160	102 440	532 923
	3 455 538	1 014 722	315 817	0	4 154 443
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	535 579		535 579		
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	11 793 824	1 127 720	1 366 323		11 555 221
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	2 134				2 134
Placements CET	283 049		146 126		136 923
Prêts et autres immobilisations financières	688 942	9 672	1 403		697 211
TOTAL (III)	974 125	9 672	147 529		836 269
TOTAL (I+II+III)	13 041 444	1 143 191	1 515 592		12 669 043

Note n° 3 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	101 114	22 817	79		123 852
Autres immobilisations incorporelles	73 015	11 672			84 686
TOTAL (I)	174 130	34 489	79		208 538
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	3 009 436	292 628	220 190		3 081 874
Installations techniques, matériel et outillage	307 701	25 213	55 718		277 196
Installations générales, aménagements divers	759 593	224 831	76 434		907 990
Matériel de transport	331 621	46 166	67 460		310 326
Mobilier matériel de bureau	722 177	94 424	61 643		754 957
Mobilier matériel d'hébergement	399 084	48 145	33 439		413 790
	2 212 476	413 566	238 976		2 387 065
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	5 529 613	731 407	514 885		5 746 135
TOTAL (I+II)	5 703 741	765 895	514 964		5 954 673

Note n° 4 - TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Nature des dépréciations	Montant début exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Virements de poste à poste	Montant fin exercice
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	2 163		2 163		
Autres dépréciations					
TOTAL	2 163		2 163		
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			2 163		
- financière					
- exceptionnelle					

Note n° 5 - ETAT DES CREANCES

Créances		Montant brut 2020	Montant brut 2021	Degré de liquidité de l'actif	
				à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Autres titres immobilisés	2 134	2 134		2 134
	Prêts (1)	283 049	136 923		136 923
	Autres immobilisations financières	688 942	697 211		697 211
l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes		27 210	27 210	
	Créances art. 35 Usagers et comptes rattachés	271 370	271 370		271 370
		85 578	137 727	137 727	
		356 949	409 097	137 727	271 370
	Subventions & produits à recevoir	1 877 803	808 160	808 160	
	Personnel & comptes rattachés	600	4 180	4 180	
	Débiteurs divers	125 065	195 617	195 617	
	2 003 469	1 007 957	1 007 957		
	Charges constatées d'avance	116 504	186 577	186 577	
TOTAL		3 451 047	2 467 110	1 359 471	1 107 639
	(1) Montant :				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		146 126		

NOTES SUR LE PASSIF

Note n° 6 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 547 837	184 913	575 187	1 787 737
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	497 262	497 262		
Legs et donations	600	600		
Personnel et comptes rattachés	704 527	704 527		
Organismes sociaux	1 255 539	1 255 539		
Etat - Impôts et taxes	71 057	71 057		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	224 415	224 415		
Produits constatés d'avance	252 367	252 367		
TOTAL	5 553 604	3 190 680	575 187	1 787 737
Emprunts souscrits en cours d'exercice	373 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	177 280			

Note n° 7 - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature des fonds propres	Montant debut d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	126 941	-75 855			51 086
Ecarts de réévaluation	22 290				22 290
Réserves	2 255 058	255 883	0	0	2 510 941
Statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 712 375	255 883	0	0	1 968 258
<i>Excédents et réserves affectés à l'investissement</i>	868 591	261 555			1 130 146
<i>Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)</i>	492 929				492 929
<i>Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissements</i>	350 855	-5 672			345 183
Autres réserves	542 683				542 683
Report à nouveau (voir note 8)	-80 814	199 109			118 295
Résultat de l'exercice (voir note 9)	495 710	-495 710	1 555 160		1 555 160
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
Subventions d'investissement	1 995 289	141 573	15 849	244 839	1 907 872
Provisions réglementées :	842 909	0	190 895	376	1 033 427
<i>Couverture du besoin en fonds de roulement</i>	91 964				91 964
<i>Réserves des plus-values nettes d'actif</i>	750 945		190 895	376	941 463
<i>Droit des propriétaires</i>					
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 657 383	25 000	1 761 904	245 215	7 199 072

Retraitement des provisions pour autres charges	25 000
	25 000

Note n° 8 - TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

Postes	Montant debut d'exercice	Affectation des résultats et retraitements	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Report à nouveau Gestion Libre	-28 246	94 304			66 058
Dépenses refusées	-200 421	13 304			-187 117
Report à nouveau sans droit de reprise	-228 667	107 607	0	0	-121 060
Résultat sous contrôle tiers financeus	745 546	93 957			839 503
Charges rejetées	-320 453				-320 453
Dépenses non opposables - Prov. CP	-254 114	1 125			-252 989
Dépenses non opposables - Autres	-23 126	-3 581			-26 707
Report à nouveau sans droit de reprise	147 853	91 501	0	0	239 354
Report à nouveau	-80 814	199 109	0	0	118 295

Note n° 9 - DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL

Libellé	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL 2021	TOTAL 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Prestations de service	119 782	340 445	460 226	399 530
Concours publics et subvention d'exploitation	8 133 643	7 128 174	15 261 817	14 943 056
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	8 062 897	-	8 062 897	7 978 553
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	196 978	762 882	959 860	544 960
Utilisation des fonds dédiés	34 962	1 331 225	1 366 187	691 182
Autres produits	200 217	636 680	836 897	800 901
TOTAL I	8 685 582	10 199 405	18 884 987	17 379 630
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	5 324 959	5 328 461	10 653 419	10 189 602
Achats et autres services extérieurs	1 980 810	2 742 624	4 723 434	4 234 347
Report en fonds dédiés	132 868	635 368	768 236	1 218 420
Charges diverses- Dotations amort. Dépr. Prov.	892 494	262 971	1 155 465	1 221 754
TOTAL II	8 331 131	8 969 423	17 300 554	16 864 124
RESULTAT D'EXPLOITATION	354 451	1 229 982	1 584 433	515 506
RESULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL	62 195	- 91 467	- 29 272	- 19 796
RESULTAT DE L'EXERCICE	416 646	1 138 514	1 555 160	495 710

Note n° 10 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Etablissements	Résultats comptables	Résultats antérieurs à affecter	Résultats de gestion	Dépenses inopposables - Dotes congés payés	Résultats administratifs à affecter	Propositions d'affectation					Affectation en report à nouveau						
						Excedent Investissement	Excedent Couverture BR	Compen-sation Ductifs	Compen-sation Charges d'amortissement	Excedent réduction charges exploitation	Excedent finance ment exploitation	Roberts à nouveaux créanciers	Roberts à nouveaux débiteurs				
CHRS																	
AdN 93	96 548	54 846	41 702	-14 515	27 187		27 187										
AdN 92	76 751		76 751	-6 649	70 102		70 102										
AdN 75	169 342		169 342	-15 289	154 053		154 053										
AdN 31	2 240	37 606	35 366	-1 748	33 618		19 618										
AdN 34	19 756		19 756	-2 118	17 639									14 000	2 639		
AdN 69	106 349		106 349	8 011	114 360		57 180							15 000	57 180		
AdN 13	49 860		-49 860	8 403	-41 457												-41 457
TOTAL CHRS	416 646	-17 240	399 406	-23 905	375 502	224 155	103 985	0	0	0	29 000	59 819	0	0	0	0	-41 457
Siège - Service commun	409 531		409 531		409 531												
Activités hors CHRS																	
FAMI	91 113		-91 113		-91 113												
AdN 75	69 811		69 811		69 811												
AdN 93	532 621		532 621		532 621												
AdN 38	44 062		44 062		44 062												
AdN 31	178		178		178												
AdN 34	120 889		120 889		120 889												
AdN 69	31 075		31 075		31 075												
AdN 13	4 893		-4 893		-4 893												
ADN 92	16 625		16 625		16 625												
	719 255	0	719 255	0	719 255	25 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-104 789
Compte Associatif	9 728		9 728		9 728												
TOTAL HORS CHRS	1 138 514	0	1 138 514	0	1 138 514	55 408	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-104 789
TOTAL	1 555 160	-17 240	1 537 920	-23 905	1 514 016	279 563	103 985	0	0	0	29 000	1 247 714	0	0	0	0	-146 246

Note n° 11 - TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitements	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Provisions pour risques	111 545		9 652	11 023	110 174
Autres provisions pour risques	587 102			438 611	148 491
Provisions pour charges:					
- Provisions pour départ à la retraite	297 764		62 113	32 849	327 028
- Provisions pour autres charges	153 936	-25 000		78 246	50 690
- Provisions pour grosses réparations	670 389			375 226	295 163
	1 122 090	-25 000	62 113	486 321	672 879
TOTAL	1 820 737	-25 000	71 765	935 955	931 544
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			71 765	935 955	
- financière					
- exceptionnelle					

a) Subventions de fonctionnement affectées

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Transfert	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A		B	C	D
Siège	182 923		45 500	168 088	60 335
FAMI					0
AdN 13	142 600		192 683	127 573	207 710
AdN BhZ	55 978		73 508	55 978	73 508
AdN 31	103 771		121 233	103 771	121 233
AdN 34	148 362		1 263	143 362	6 263
AdN 38 - 73	105 411			105 411	0
AdN 69	111 753		191 500	111 753	191 500
AdN 75	80 921		47 514	52 269	76 166
AdN 92	103 363		67 869	80 542	90 690
AdN 93	628 525		24 166	419 551	233 140
TOTAL	1 663 607	0	765 236	1 368 298	1 060 544

AUTRES INFORMATIONS

Note n°13 - CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montant
Factures non parvenues	77 424
Personnel	23 655
Dettes CET	136 923
Congés payés	747 492
Autres charges à payer	183 087
TOTAL	1 168 580

Note N° 14 - AUTRES CREANCES : PRODUITS A RECEVOIR

Libelles	31/12/2021
AdN 13	8 514
Unifaf	8 514
AdN 31	8 060
Divers	8 060
AdN 34	72 366
CCAS FAJ	7 000
Divers	3 577
CAF	952
CD 34	55 837
Agglomération	5 000
AdN 38	2 500
FAS	2 500
AdN 69	55 263
Divers	2 763
FAS	2 500
Métropole Lyon	50 000
AdN 75	365 145
ARS	101 112
Coallia	260 049
Divers	3 984
AdN 92	2 748
Divers	2 748
AdN 93	245 851
Unifaf	11 623
CAF/ALT	10 127
Prévoyance-IJSS	4 584
CRIF	70 615
ARS	47 700
Divers	29 242
CD 93	10 710
FIPD	11 250
Fondations	50 000
AdN 8hZ	10 120
Fondation des femmes	10 000
Divers	120
Siège	36 031
CD 93	5 245
Divers	2 000
Fondation AG2R	10 000
CRIF	18 786
FAMI	0
Communauté européenne	0
Compte Associatif	1 563
Divers	1 563
Sous-Total	808 160
Personnel & comptes rattachés	4 180
Débiteurs créditeurs divers	195 617
TOTAL	1 007 957

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 15 - DETAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

Detail des produits d'exploitation	Etat	Droits des Femmes	Justice	ARS	Collectivités territoriales	CAF	Fondations	Divers	Total 2021	Total 2020	variation
Dotations Globales											
AdN 13	1 409 750								1 409 750	1 380 423	29 327
AdN 31	423 489								423 489	462 358	-38 869
AdN 34	339 600								339 600	319 854	19 746
AdN 69	1 224 012								1 224 012	1 145 832	78 180
AdN 75	2 074 688								2 074 688	2 059 008	15 680
AdN 92	981 667								981 667	1 021 841	-40 174
AdN 93	1 609 691								1 609 691	1 589 237	20 454
Total Dotations globales	8 062 897	0	0	0	0	0	0	0	8 062 897	7 978 553	84 344
Subventions d'exploitation											
AdN 13	2 13 261	15 000	20 000	39 000	115 000		42 700		444 961	365 110	79 851
AdN BHZ	48 494	5 832	22 000	20 000	31 200		10 000		137 526	95 845	41 681
AdN 31	30 387	54 000			29 775				114 162	95 842	18 320
AdN 34	362 798	64 785		12 601	164 377	21 000			625 561	587 726	37 835
AdN 38-73	16 822	119 000	15 971	10 000	8 000				169 793	320 732	-150 939
AdN 69	3 000	55 000	32 000	55 000	114 000				259 000	226 269	32 731
AdN 75	3 19 042	20 000	20 000	254 280	40 000			750	654 072	569 837	84 235
AdN 92	21 370	68 000							103 050	114 890	-11 840
AdN 93	3 130 477	70 000		145 500	595 660	45 000			3 986 637	4 362 282	-375 645
Siege	537 913	125 000			31 245				704 158	225 970	478 188
Total Subventions d'exploitation	4 683 564	596 617	109 971	536 381	1 129 257	66 000	76 380	750	7 198 920	6 964 503	234 417
Total Concours publics et subventions d'exploitation	12 746 461	596 617	109 971	536 381	1 129 257	66 000	76 380	750	15 261 817	14 943 056	318 761
TOTAL	12 746 461	596 617	109 971	536 381	1 129 257	66 000	76 380	750	15 261 817	14 943 056	318 761

Note n° 16 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des produits	Exercice 2021	Exercice 2020
Sur opérations de gestion	757	21 879
Sur exercices antérieurs	8 448	
Sur opérations en capital		
- Produits des cessions d'actifs	457 175	24 118
- Quotes-parts subventions virées au compte de résultat	162 772	147 697
- Quotes-parts apports virés au compte de résultat		
	619 948	171 815
Reprises sur provisions réglementées		
Reprises sur provisions réglementées (immobilisations)	1 597	
Reprises sur prov. Régl. PV cessions d'actifs	376	3 135
	1 973	3 135
TOTAL	631 126	196 829

Détail des charges	Exercice 2021	Exercice 2020
Pénalités, amendes	480	22 181
Exercices antérieurs	4 650	87 816
Autres charges except. s/Op gestion	148 265	33 892
Sur opération en capital (VCN cessions)	275 023	26 960
Dotation except. Amort immos		503
Dotation prov. Régl. PV cessions d'actifs	190 895	2 533
TOTAL	619 312	173 884

Résultat exceptionnel	11 814	22 945
------------------------------	---------------	---------------

AUTRES INFORMATIONS

Note n° 17 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	366 087
part à moins d'un an	39 545
part à plus d'un an et moins de 5 ans	127 607
part à plus de cinq ans	198 935
Engagements reçus	
Néant	

Note n° 18 - EFFECTIF

Effectifs	2021	2020
E.T.P. (Equivalent Temps plein)	225.28	210.37
Nombre de salariés à fin d'année	259	238

Note n° 19 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 194 657 €.

Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce
et L 313-25 du CASF)**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021

Association AMICALE DU NID
Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine
(J.O. 16/03/1987)
Siège social : 21 Rue Château d'Eau
75010 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les conventions (article L 612-5 du Code de Commerce et L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

I. CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Fontenay-Sous-Bois, le 8 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes.

Léo JEGARD & ASSOCIES

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de Franck
NACCACHE

(f.naccache@jegardcreatis.com)

Date : 08/06/2022 12:54:58

Signé avec le code à usage unique :
625053

Franck NACCACHE
Associé

5. RAPPORT MORAL
M-H. FRANJOU



RAPPORT MORAL

Assemblée générale du 18 juin 2022

Les personnes vivant une situation de prostitution sont très majoritairement des femmes, et les acheteurs d'actes sexuels sont quasiment toujours des hommes.

Il ressort de cette simple observation comme de bien d'autres que les contrevenants aux droits humains sont surtout masculins. ¹

Il ne s'agit pas ici ni ailleurs d'en faire un procès aux hommes mais de regarder la réalité. Les faits sont là, il existe une évidente inégalité dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes et la quasi-totalité des violences sont masculines, mais il n'y a ici rien de « naturel » et d'inévitable et d'ailleurs, bien des hommes sont pacifiques et respectueux des droits humains. Les « genres » féminin ou masculin sont façonnés par nos sociétés patriarcales. Et si hommes et femmes ont des spécificités physiologiques réelles dans la reproduction humaine, leur comportement et leur situation de dominée ou de dominant ne sont que des constructions sociales.

La situation de domination peut apporter quelques satisfactions à celui qui en est nanti mais combien de souffrances en résultent ? Combien de richesses humaines disparaissent avant même d'avoir pu s'exprimer ? Ces impératifs de comportement genrés ont en outre un coût financier énorme² ...

Ceci pour dire que le système prostitutionnel est inséré dans un système « genré » global où toutes les femmes sont, à des niveaux différents, en situation de domination. C'est la raison pour laquelle, lutter pour son abolition, c'est lutter pour les droits de toutes les femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

PLAIDOYER

A L'INTERNATIONAL

PEKIN + 25

2020-2021 a été une période anniversaire de la 4^e conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995 où 189 pays ont adopté une déclaration et un programme d'action en 12 objectifs stratégiques que les Etats se sont engagés à traduire dans leurs politiques nationales.

La mise en œuvre de ce texte, souvent appelé « plateforme de Pékin » fait l'objet depuis lors d'un suivi par la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes – CSW - qui se réunit tous les ans en mars.

La plupart de ses axes de travail ont rapport avec la vulnérabilisation des femmes, celle-ci pouvant faciliter leur captation par le système prostitutionnel³

¹ Voir *Le coût de la virilité* par Lucile Peytavin, éditions Anne Carrière, Paris, 2021

² idem

³ Les femmes et la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, les femmes et la santé, la violence à l'égard des femmes, les femmes et les conflits armés, les femmes et l'économie, les femmes, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, les droits humains des femmes, les femmes et les media, les femmes et l'environnement, les fillettes

En raison de la pandémie, les rencontres prévues 25 ans après Pékin ont été décalées d'une année et ont été organisées par ONU femmes et les gouvernements de la France et du Mexique ; à Paris, c'était du 30 juin au 02 juillet 2021.

La société civile et notamment les associations féministes françaises y ont été représentées, regroupées au sein du Collectif français du Lobby Européen des Femmes – la CLEF - et du COLLECTIF FEMINISTE POUR LE FORUM GENERATION EGALITE 2021⁴, ces deux collectifs ayant refusé de rejoindre d'autres ONG généralistes telles que le Mouvement Français pour le Planning Familial. Leur manifestation d'indépendance a clairement été exprimée dans le manifeste du 3 septembre 2020 dont l'Amicale du Nid était signataire (voir annexe 1)

Le Forum Génération Égalité s'est achevé le 2 juillet 2021. ONU Femmes a affirmé que près de 40 milliards d'euros de ressources en faveur des droits des femmes seraient engagés par les participants.⁵

La pandémie a fait reculer les acquis des femmes. L'avancée de leurs droits et de leur autonomie rencontre de nombreuses oppositions sur le plan international. Cette rencontre était nécessaire pour rappeler les engagements pris il y a 25 ans mais il convient de rester vigilant e et de suivre les travaux de la Commission du Statut des Femmes – CSW. Comme ceux du Comité de suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDEF-CEDAW- et il faut se souvenir de la recommandation générale n°38 concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations internationales de novembre 2020 qui insiste sur la nécessité d'agir sur la demande, c'est-à-dire sur les acheteurs d'actes sexuels en ce qui concerne la traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle.

EUROPE

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – connue communément sous le nom de Convention d'Istanbul – est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. La France l'a ratifiée cette même année.

Le texte de cette convention ne nomme pas la prostitution mais évoque les violences envers les femmes, c'est pourquoi l'Amicale du Nid a participé au premier travail d'analyse du GREVIO sur la mise en conformité de la France avec elle. C'était en 2019.

Des Etats constitutifs du Conseil ne l'ont toujours pas ratifiée à ce jour, notamment à l'est de l'Europe et la Turquie s'en est retirée il y a peu...

La Cour Européenne des Droits de l'Homme⁶

Le 6 décembre 2019 des requêtes multiples étaient adressées à la Cour Européenne des Droits de l'Homme contre la France à des fins d'abrogation des articles de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

En optant pour une criminalisation de l'achat de services sexuels, la France aurait « poussé les personnes prostituées à la clandestinité et à l'isolement. Cela les aurait rendus plus vulnérables face à leurs clients, lesquels se trouveraient plus à même d'être impunément violents à leur égard ou de leur imposer des pratiques à risques, les exposerait davantage au vol, aux agressions, à la stigmatisation et aux risques de contamination, et restreindraient leur accès aux services de prévention, de soins et d'aide à l'insertion. Invoquant l'article 8, les requérants soutiennent que la répression pénale du recours, même entre adultes consentants et même dans des espaces purement privés, à des prestations sexuelles contre rémunération porte radicalement atteinte au droit au respect de la vie privée en ce qu'il comprend le droit à l'autonomie personnelle et à la liberté sexuelle. »

⁴ L'Amicale du Nid est membre des deux collectifs

⁵ Cette somme se répartit entre les Etats (23 milliards d'euros), les entreprises privées (13 milliards), les fondations philanthropiques (4,5 milliards) et les organisations internationales (1,5 milliard). Le Monde 02/07/2021

⁶ On observera que la France tient toujours à traduire « human rights » par « droits de l'Homme », ce qui est une mauvaise traduction de l'anglais en même temps que le témoignage d'une grande difficulté à dépasser un passé jugé glorieux malgré son oubli délibéré des droits des femmes.

Y aurait-il un niveau de violences acceptable dans la prostitution ?

Quand on connaît l'absence d'empathie et le mépris avec lequel les personnes en situation de prostitution sont considérées par les acheteurs d'actes sexuels, quand on sait les violences psychiques, physiques et sexuelles qu'elles subissent quotidiennement, la question pourrait faire sourire si elle n'apportait pas un surcroît de violence.

Quant au droit au « respect de la vie privée » revendiqué, on comprend que le droit à acheter l'usage du corps de l'autre prime sur le droit au respect de cet autre.

Conformément à la délibération du CA une demande d'intervention a été faite en septembre 2021 auprès de la CEDH par notre avocat Me Uzan Sarano pour l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles. Par ailleurs, CAP international a agi de même avec d'autres associations européennes.

Nous attendons la réponse de la CDEH. Selon nos informations, elle ne saurait être donnée rapidement.

FRANCE

Pour les 5 ans de la loi du 13 avril 2016, nous avons corédigé un rapport d'analyse avec trois autres associations abolitionnistes : le Mouvement du Nid, la Fondation Scelles et CAP International.

Ce rapport, sorti en février 2021 pose que la France a voté une loi historique « qui la met en conformité avec sa position abolitionniste en abrogeant le scandaleux délit de racolage qui pénalisait toujours les personnes prostituées. » Ces personnes ne sont plus des coupables et sont reconnues enfin comme ce qu'elles sont : des victimes.

« Reconnaissance de l'achat d'un acte sexuel comme une exploitation des personnes et une violence envers les femmes, amende pour les « clients » prostitueurs, renforcement de la lutte contre les proxénètes et les réseaux. La loi nomme enfin les vrais responsables des violences subies par les personnes en situation de prostitution.

Mais hélas, comme l'ont conclu les 3 inspections générales (IGAS, IGA, IGJ)⁷, dans leur évaluation de la loi remise au gouvernement le 23 06 2020, si la loi produit de très bons résultats et des vies en sont transformées quand elle est appliquée, il reste beaucoup à faire car manque la volonté politique. »

Nous avons fait de nombreuses propositions dont l'installation d'une commission dans tous les départements pour les parcours de sortie de prostitution, prévention à tous les niveaux de publics, réclamé une allocation plus conséquente pour les personnes accompagnées et plus de moyens pour les associations agréées...vous retrouverez toutes nos propositions sur le site de l'Amicale du Nid.

Le 15 février 2021, Mme Hélène FURNON-PETRESCU, cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – au ministère des affaires sociales, organisait une réunion du Comité de suivi de la loi du 13 avril 2016.

Différents services ministériels concernés étaient représentés.

Mme Elisabeth MORENO, ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances était présente.

Amicale du Nid, Mouvement du Nid et Fondation Scelles y étaient conviés.

Bilan a été fait de la mise en œuvre sur les territoires de la loi, puis la parole a été donnée aux associations.

En suite de la réunion un courrier de nos trois associations a été adressé avec le rappel de notre rapport et de nos propositions.

⁷ IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales, IGA : Inspection Générale de l'Administration, IGJ : Inspection Générale de la Justice.

Nous souhaitons un texte de rappel et de précisions sur la loi pour son application au sein des départements.

L'Instruction du 13 avril 2022 relative à l'ouverture des droits dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle a enfin quitté les services ministériels pour aller vers chaque préfecture.

On remarquera que cette « instruction » est datée du **13 avril 2022**.

Elle précise quelques chiffres officiels sur l'application de la loi en 2021 : 20 départements n'ont pas mis en place de commission départementale de lutte contre la prostitution – CDLP – 119 associations ont été agréées pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution. Sur les 161 PSP terminés (en 5 ans quand il y aurait quelque 37 000 personnes en situation de prostitution) 95% sortent du parcours avec une formation, un emploi et un logement à l'issue des 24 mois prévus.

Toutefois, si 80 départements ont installé une CDLP, seuls 48 ont engagé des parcours de sortie de prostitution – PSP - dont 403 parcours au 1^{er} janvier 2021.

Différentes précisions sont faites pour améliorer l'application de la loi. Nous devons garder ce texte en mémoire et suivre de près l'évolution de la situation.

MINEUR ES EN SITUATION DE PROSTITUTION

Dès 2012, l'Amicale du Nid a ajouté dans son projet associatif les actions de lutte contre la prostitution des mineur es et leur accompagnement.

Depuis lors, l'Amicale du Nid alerte sur les mineur es en situation de prostitution rencontrés en aller vers en présentiel ou sur les réseaux sociaux. Nous savons que des hommes achètent des actes sexuels à des adolescentes, parfois très jeunes, dans des locaux d'Airbnb ou des chambres d'hôtels. Des signalements sont faits...

Une bonne surprise est l'installation le 30 septembre 2020 d'un groupe de travail pluridisciplinaire dédié au Secrétariat d'Etat à l'Enfance et aux Familles. Différents ministères y sont représentés : Intérieur, Justice, Santé, Education..., des professionnel les de terrain et des associations dont la nôtre sont invité es. Plusieurs professionnel les de différents établissements de l'Amicale du Nid y participent et adressent des écrits.

Le nombre de mineur es en situation de prostitution serait de 8000 à 10 000 mais les professionnel les perçoivent une augmentation nette au cours des cinq dernières années. L'accompagnement des adolescent es – ce sont essentiellement des filles – est difficile tant ces dernières croient maîtriser la situation et elles ne parviennent souvent à comprendre leur exploitation que lorsqu'elles se voient dépossédées de l'argent reçu pour un acte tarifé et sont maltraitées par leur proxénète.

Après 8 mois de travail un rapport est remis le 28 juin 2021 à M. Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance par la présidente du groupe de travail, Mme Catherine Champrenault, Procureure Générale près la Cour d'appel de Paris.

Des propositions multiples sont faites telles que l'installation dans chaque département d'un Comité Local d'Aide aux victimes et d'une commission de lutte contre la prostitution, la création d'un pilotage national, la mise en place d'une politique de prévention primaire auprès des enfants et des adolescent es et de leur familles, la réelle mise en place au sein de l'Education Nationale, d'un programme d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la mise en place de prévention secondaire avec repérage des facteurs de vulnérabilité et attention particulière aux fugues, une amélioration du traitement judiciaire, une prise en charge de la santé, une formation des professionnel les concerné es et notamment ceux et celles de la protection de l'enfance...

Une campagne d'information destinée aux jeunes a été lancée récemment. Nous aurions souhaité qu'elle n'oublie pas de parler des acheteurs d'actes sexuels et un Communiqué de Presse – CP – co-signé par de nombreuses associations abolitionnistes a questionné cette absence (voir annexe 2)

Compte tenu du nouveau mandat présidentiel, il conviendra de veiller tout particulièrement à l'obtention d'une extension de campagne informative ayant l'ensemble de la population comme cible.

Nous avons aussi adressé un courrier à Adrien Taquet et à Elisabeth Moreno pour souligner l'importance de parler d'un système unique captant mineur·es et majeur·es tout en tenant compte des spécificités d'accompagnement de chaque public.

La loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineur·es des crimes et délits sexuels et de l'inceste précise que le juge n'a plus à rechercher le consentement de l'enfant en dessous de l'âge de 15 ans. Le texte complète la définition du viol en y mentionnant les actes bucco génitaux. Elle devrait permettre une protection plus aboutie des mineur·es capté·es par la prostitution. Il conviendra d'y être attentif.

L'AMICALE DU NID PENDANT LA PANDEMIE EN 2021

La vie des personnes accompagnées comme celle des salarié·es à leurs côtés a encore été impactée par la pandémie au cours de l'année 2021, précarité accrue pour les premières, réaménagement de leur travail pour les second·es,

Les salarié·es du siège ont toutes été remplacées. Dans les établissements, des mouvements dans les directions sont également à observer :

- Patricia Léger directrice de l'établissement de Seine Saint Denis a quitté les responsabilités qu'elle assumait depuis de nombreuses années le 05 novembre 2021, après l'inauguration du Centre d'hébergement d'urgence « Les Insoumises » et des services Milieu ouvert urgence, équipe mobile et mission mineur·es qui a eu lieu le 09 juillet 2021. Brigitte Larzat assume une direction de transition jusqu'à la prise de fonction de Gaëlle Queyron le 27 juin 2022.
- A Lyon, après un congé maladie en fin d'année 2021 et l'inauguration le 25 novembre des nouveaux locaux dans lesquels ont été transférés tous les services de l'établissement de Lyon, Stéphanie Gaudillat nous a quitté·es en début d'année 2022. Véronique Cappe lui succède le 28 février. Elle devra mener à bien la succession sur le département du Rhône et mettre en œuvre le regroupement sous sa même direction des services de l'Isère et de la Savoie.
- Dans la Haute Garonne, Gary Mikaëlian, en poste depuis juillet 2020, a souhaité réorienter son projet professionnel et sa succession est assurée par Emmanuelle Vrignault le 30 mars.
- Dans les Bouches du Rhône, Célia Mistre a repris son poste fin janvier 2022. Catalin Nache a assumé l'intérim.
- En Bretagne, il s'agit d'une nouvelle implantation de l'Amicale du Nid : après la conduite d'un diagnostic, un service a été ouvert en Bretagne le 1^{er} octobre 2020. Basé à Brest, il a pour objectif de développer des permanences dans les quatre départements constitutifs de la région. Le dynamisme du chef de service ne pouvant compenser un financement insuffisant, un recentrage des activités a été fait en mixant permanences en présentiel et en virtuel. Des locaux mis à disposition au départ de la mise en œuvre du projet ont dû être abandonnés pour une location définie en urgence...

Dans les autres établissements, l'activité se poursuit avec des directions inchangées.

La coordination nationale prévention-formation a retrouvé une pilote, Corinne Melis, et nous en avons grand besoin car nous devons aller de l'avant sur le sujet autant en interne qu'en externe, la confrontation des expériences et des travaux des différent·es formatrices est essentielle, et apprendre ce qu'est le système prostitutionnel est indispensable pour tout·e nouveau et nouvelle salarié·e. Espérons que la pandémie laissera ce service s'épanouir et prendre la place qui lui revient.

Les renouvellements dans les directions et au siège n'ont pas empêché Delphine Jarraud, notre déléguée générale, de répondre à l'appel de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis

et Confisqués – AGRASC – qui nous a versé des fonds saisis pour un projet transversal proposé décliné sur deux axes :

- Formaliser et renforcer un aller-vers adapté aux modifications du contexte par des maraudes présentes et dématérialisées (sur internet). Le projet de 18 mois est piloté au siège par Claire-Alix Perkins.
- Renforcer l'insertion socio-professionnelle des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et de traites des êtres humains. Le projet de 18 mois est piloté au siège par Chiara Antonioli.

Ces deux projets feront l'objet d'une publication de guides à destination des professionnels en 2022

Il paraît justifié que cet argent obtenu de façon illicite par l'exploitation de personnes en situation de prostitution soit repris et réorienté pour le public que nous accompagnons. Mais l'absence de pérennité de ce « fonds » est à prendre en compte dans l'élaboration des projets.

En 2021, l'AGRASC nous a également fait bénéficier, pour un loyer modéré, de l'usage d'un appartement situé dans un quartier bourgeois de la capitale. Repris à un mafieux calabrais, il était mis à la disposition de la France par la justice italienne.

En 2021, l'Amicale du Nid a été retenue par le Fond Addiction de l'Assurance Maladie dans le cadre d'un appel à Manifestation d'intérêt relatif à « Addictions et établissements et services des secteurs de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement accompagné » pour la mise en œuvre du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir ». Natacha Giafferi-Dombre a intégré le siège de l'association le 9 mars 2022 pour piloter ce projet durant deux ans, en partenariat avec l'Association Addictions France.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille et ces deux années de covid ont été difficiles à gérer comme à vivre, pour toutes. Il semble que nous allons vers une plus grande maîtrise de la pandémie grâce aux vaccinations et aux mesures de protection, espérons que nous en aurons confirmation et que ce virus nous abandonnera tout à fait.

PERSPECTIVES POUR DES TEMPS MEILLEURS ?

Les perspectives pour les temps à venir sont difficiles à entrevoir vraiment compte tenu des bouleversements politiques actuels : avec le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles, soutenus par de nombreuses associations réunies dans *Abolition 2022*, nous avons clairement pris position contre l'extrême droite – voir le site *Abolition 2022*.

Ce qui est sûr c'est que l'Amicale du Nid doit paraître et se faire entendre davantage et pour cela nous avons besoin de « muscler » notre communication, interne et externe et d'augmenter le nombre d'adhérentes actives dans tous les lieux pour créer une dynamique locale comme savent la faire l'Amicale du Nid de l'Hérault où différentes associations sont réunies sous le sigle *Abolition 34*, comme à Marseille ou Lyon où des rencontres sont organisées pour faire connaître la réalité de la prostitution, comme en Seine Saint Denis où la lutte contre la prostitution des enfants a été perçue par les politiques comme très prioritaire.

Je vous engage à parler de l'Amicale du Nid autour de vous, à convaincre de futurs adhérentes de nous rejoindre pour défendre nos valeurs, pour faire appliquer la loi dans tous ses aspects et sur l'ensemble des territoires, pour valoriser et étendre le travail effectué sur le terrain par de plus nombreux salariés.

Nous avons besoin de membres actives pour créer de nouveaux comités territoriaux comme a été créé celui du Val d'Oise, nous en avons particulièrement besoin en Bretagne...

Gageons que chacune d'entre nous parvienne à convaincre une personne de son entourage pour doubler le nombre d'adhérentes dans l'année...

Un élargissement du périmètre de la communication est envisagé au siège mais créer des postes ne suffit pas...

Il y a aussi la guerre en Ukraine – les femmes et les enfants sont menacés on le sait, dès leur sortie d'Ukraine, par les réseaux de traite et divers proxénètes. L'Amicale du Nid participe à des rencontres où se trouvent des représentants de services ministériels et du Haut-Commissariat aux Réfugiés pour définir au mieux les réponses à donner.

Sans savoir vraiment ce que demain nous réserve, une attention particulière est à donner à la recherche d'une plus grande stabilité des salariés.

Je tiens à remercier ici très chaleureusement toutes les personnes assumant la direction des établissements et toutes les salariés qui, à leurs côtés organisent ou effectuent le travail de terrain.

Je remercie aussi toutes les membres du Conseil d'Administration pour leur soutien et plus particulièrement les membres du Bureau avec lesquelles je partage les temps forts de l'Amicale du Nid tout au long de l'année.

Et bien sûr, enfin, très grand merci à Delphine Jarraud qui, malgré les obstacles rencontrés, garde une énergie sans cesse renouvelée pour défendre nos valeurs et faire face à l'adversité. Espérons qu'après la traversée de ces mois particulièrement éprouvants, calme et sérénité seront retrouvés.

Paris, le 18 juin 2022

Pour le Bureau,

Marie-Hélène FRANJOU

Présidente





COLLECTIF FEMINISTE POUR LE FORUM GENERATION EGALITE 2021

Associations françaises du mouvement des femmes

PÉKIN+25

Déclaration 30 juin 2021

Ouverture du Forum Génération Égalité : 100 associations féministes appellent à la mobilisation pour les droits universels des femmes

40 ans après le début du cycle des conférences de l'ONU sur les droits des femmes, qui a culminé par l'adoption du Programme d'action de la Conférence de Pékin en 1995, dont le Forum Génération Égalité (FGE) célèbre l'anniversaire, **les objectifs fixés en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ne sont atteints dans aucun domaine et nulle part dans le monde**. Les droits des femmes connaissent même des régressions et de violentes attaques à la suite de crises sanitaire, climatique, économique et démocratique, ainsi que de conflits armés.

A cette occasion, le **Collectif féministe pour le Forum Génération Égalité**, qui rassemble plus d'une centaine d'organisations de la société civile françaises, européennes et internationales, s'appuyant sur une **approche universaliste et intergénérationnelle**, en continuité avec les mouvements et les luttes des femmes et de leurs associations féministes, et dans le respect de leur **diversité**,

Alerte solennellement le Président de la République, les États, institutions et acteurs de la communauté internationale réunis au Forum de Paris.

Le Collectif pour le Forum Génération Égalité regrette **que le mode d'organisation du FGE ne corresponde pas au format d'un événement multilatéral de l'ONU** et que la place des organisations de femmes et féministes soit inégalitaire, au vu notamment du manque de moyens de la très grande majorité d'entre elles.

Pourtant le Forum Génération Égalité pourrait jouer un rôle de mobilisation et d'accélérateur du processus de l'égalité, si les engagements présentés par les coalitions d'action thématiques s'appuyaient sur le socle que nous définissons ci-dessous.

1/ Défendre et promouvoir les droits universels

L'acquis international et européen des droits universels des femmes constitue le socle de l'égalité entre les femmes et les hommes : il faut **accélérer la ratification**, la **levée des réserves** et la mise en œuvre intégrale et effective des traités internationaux et européens essentiels, notamment la Convention pour l'Élimination de toutes les discriminations envers les femmes, CEDEF, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement.

Les défenseuses des droits universels doivent être protégées et aucune violence ne peut être tolérée à leur égard, particulièrement en ce qui concerne les femmes lesbiennes.

- **Féminicides** : 87000 féminicides chaque année (chiffres 2017)
- **Droits sexuels et reproductifs** : 214 millions de femmes n'ont pas accès à un moyen de contraception moderne dans le monde. 10 millions d'adolescentes de 15 à 19 ans / an connaissent des grossesses non désirées.
- **Mariages précoces ou forcés** : plus de 12 millions de filles chaque année, dans le monde. France : 208 personnes victimes « déclarées » de mariage ont utilisé la ligne téléphonique dédiée (2019)
- **Scolarité et pauvreté** : seules 2% des filles en situation de pauvreté dans le monde terminent leur secondaire

2/ Éradiquer les violences, lutter contre la marchandisation du corps des femmes

La prévention et la sanction de toutes les violences à l'égard des femmes et des filles, condition de leur autonomie et de leur liberté, passe par la **décriminalisation et la reconnaissance universelle de l'avortement pratiqué de manière sûre et légale** ; la reconnaissance du caractère inaliénable du corps des femmes, **l'abolition de la maternité de substitution (GPA)** et la lutte contre le **système porno-criminel** ; l'abolition du **système prostitutionnel** et de la traite des femmes, selon le modèle de la France et d'autres pays européens, avec une attention particulière aux plus vulnérables, femmes handicapées, femmes lesbiennes, femmes migrantes et aux **enfants**.

L'éducation des filles et des garçons est une condition de base pour la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

- **Violences** : 1 femme sur 3 dans le monde a été victime de violences physiques et/ou sexuelles. 137 femmes / jour sont tuées par un membre de leur famille.
- **Violences domestiques France** : 213 000 femmes sont victimes de violences dans la sphère domestique dont 30 000 de violences sexuelles
- **Violences sexuelles France** : 124 355 femmes chaque année
- **Prostitution** : 20 millions de victimes dans le monde. En France : 40 000 pour chiffre d'affaires de 3,2 milliards
- **Femmes en situation de handicap** : 9% des femmes ont subi des violences physiques et ou sexuelles

3/ Mettre en place des politiques de relance : justice sociale, économie, climatique au cœur de sa feuille de route

L'égalité femmes - hommes et filles - garçons doit être placée au centre des politiques publiques et des plans de relance, après la crise sanitaire COVID-19 et dans le contexte de l'aggravation de la crise écologique et climatique.

Cela passe par la mise en œuvre de l'ensemble des droits sociaux fondamentaux et le **financement des services publics qui les rendent effectifs** : droit à la santé, à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la protection sociale universelle, à l'égalité de rémunération, ainsi que par des services sociaux essentiels, permettant d'articuler vie professionnelle et vie familiale.

Nous proposons une relance partant de la **revalorisation des métiers des soins, de l'éducation, de l'économie sociale et solidaire, de la mixité des emplois verts et de la transition énergétique, de l'agroécologie, par l'accès à la formation et au foncier**. Ce modèle économique est aussi l'occasion de **systematiser la budgétisation intégrant l'égalité**, tout en l'associant aux mécanismes pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et aux indicateurs de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable - ODD - pour 2030. Une approche intégrée de l'égalité des sexes et des droits humains doit être incorporée dans toutes les politiques et institutions financières.

- **Crise sanitaire** : les femmes du monde entier ont subi une perte de revenus d'au moins 800 milliards de dollars en 2020, soit plus que le PIB combiné de 98 pays.
- 64 millions de femmes ont perdu leur emploi dans le monde. En France, 1 femme sur 3 a vu son activité professionnelle s'arrêter. 47 millions de femmes ont basculé sous le seuil d'extrême pauvreté en 2020 du fait de la pandémie à travers le monde (rapport Oxfam)
- **Inégalités travail domestique** : Temps moyen consacré aux tâches ménagères : 2h34 par les femmes 2h10 par les hommes pendant les confinements (chiffres clés 2020 du SDFE)
- **Retraite moyenne par mois d'une française** : 1.145 contre 1.924 euros pour les hommes (2019)
- **Inégalités salariales** : femmes salariées du privé gagnent en moyenne 16,8 % de moins que les hommes en équivalent plein temps
- **Egalité professionnelle**, quotas de femmes dans les grands groupes depuis 2010 : les pays qui ont pris des mesures législatives ont vu une augmentation de 27,2 points du % de femmes dans les conseils d'administration.

4/ Instaurer une réelle diplomatie féministe et soutenir les organisations de femmes et féministes

Ces principes de droits et cette transition vers la justice sociale et climatique forment un programme au niveau national **comme pour l'action extérieure et la diplomatie féministe**.

Cela implique de **soutenir**, partout dans le monde, à commencer par la France, **les associations de femmes et féministes qui, fragilisées par les mises en concurrence ne reçoivent qu'une part marginale des financements**, malgré la diversité de leurs compétences de terrain, de leurs expertises thématiques et pédagogiques partout reconnues, de leur travail de plaidoyer.

Les attentes du Collectif Féministe pour le Forum Génération Egalité sont également fortes à l'approche de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (janvier 2022), et nous souhaitons participer au dialogue préparatoire avec les décideurs et décideuses.

Partout dans le monde, des associations du mouvement des femmes et des féministes s'engagent pour ces acquis universels. Le féminisme n'est pas un slogan de communication, c'est le mouvement social et politique le plus transformateur des sociétés humaines depuis deux siècles.

Avec la libération de la parole et la révolte de millions de femmes par le monde, le temps est arrivé d'un mouvement global des femmes pour l'égalité, la démocratie et la justice sociale.

Notre collectif s'investira aux côtés de tous les acteurs et actrices de la communauté internationale qui s'engagent à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes, à sauvegarder les droits des femmes mis à mal partout dans le monde, et à placer les femmes et les filles au centre de tous les efforts de sortie de la pandémie et de reconstruction, condition *sine qua non* de la démocratie, du développement, de la justice sociale et climatique, et de la Paix universelle.

Associations et collectifs regroupés au sein du Collectif Féministe pour le Forum Génération Egalité 2021

PLATEFORMES NATIONALES D'ASSOCIATIONS FÉMINISTES

La CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes), Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), Association Espagnole pour Le Lobby Européen des Femmes (LEM ESPAÑA), Réseau Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes (GLWR), Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes (PPDM)

ORGANISATIONS FÉMINISTES D'UTILITE PUBLIQUE INTERNATIONALE (OING)

Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM), Alliance Internationale des Femmes (AIF), Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF), Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution (Ciams), European Network Of Migrant Women (ENOMW), Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités (GEFDU), Zéromacho, Young Women Christian Association (YWCA)

ASSOCIATIONS FÉMINISTES FRANÇAISES

Adéquations, Administration Moderne, Association des Femmes Diplômées des Universités, Association Espace Point de Départ Espod, Amicale du Nid, Association Nationale des Etudes Féministes, Biodiversity For Peace, Business Professional Women (Bpw France), Burkina Biiga, Centre Evolutif Lilith, Association Lesbienne Feministe, Chiennes de Garde, Collectif et Réseau Féministe Ruptures, CQFD Lesbiennes Féministes, Du Côté des Femmes, Femmes Au-delà des Mers, Femmes du Monde et Réciproquement, Femme Digne, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, Femmes et Hommes, Égalité, Droits et Libertés dans les Églises et la Société, Forum Femmes Méditerranée, Femmes Monde, Femmes Solidaires, Handi Femme Epanouie, Jump, l'Assemblée des Femmes, Libres Mariannes, Ligue du Droit International des Femmes, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Marche Mondiale des Femmes France, Matrimoine de Paris, Négar-Soutien Aux Femmes d'Afghanistan, Non c'est Non !, Olympe, Osez Le Féminisme !, Parité, Regards de Femmes, Réussir l'Égalité Femmes - Hommes, Valeurs de Femmes, Vivent les Femmes

Informations et contacts

Collectif Féministe pour le FGE (Pékin+25) :
<https://www.collectif-feministe.fr>

feministes2021@gmail.com

Contact Porte-paroles CLEF & AFEM :

grossetete.mariepaule@gmail.com / +33 6 60 63 11 24

sophie.dimitroulias@wanadoo.fr / +33 6 76 58 52 39



Campagne nationale de lutte contre la prostitution des mineur es

Où sont les « clients » ?

La campagne « je gère » alerte sur le nombre croissant de milliers d'adolescent es victimes de la prostitution, surtout des filles de 14 à 17 ans, et présente un plan structuré en cinq priorités pour y faire face.

« Ouvrir les yeux, être plus vigilant, protéger les victimes, accélérer les procédures contre les auteurs et s'organiser pour répondre aux défis ». Articles, reportages, films, séries télévisées l'ont précédée.

Il était très urgent de faire prendre conscience de ce fléau qu'est la prostitution des mineur es dénoncé de longue date par les associations abolitionnistes de terrain dont l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles. Il était urgent de mettre en place des mesures pour prévenir et juguler cette violence. Mais pourquoi cette campagne épargne-t-elle ceux qui sont à l'origine de la prostitution, les clients acheteurs d'actes pédo-criminels ?

« Quand il s'agit d'informer sur la prostitution des mineur-es « Articles et caméras préfèrent centrer leur intérêt sur les jeunes filles (victimes à 95 %), présentées comme les actrices principales d'un système qui serait dû à leur goût de « l'argent facile ». Pourquoi pas plutôt sur leurs prédateurs, majeurs en âge de réfléchir, qui les anéantissent ? Non, elles ne se prostituent pas. Non, ce ne sont pas des « prostituées », étiquette qui leur est immédiatement attribuée. On les prostitue » écrit Claudine Legardinier (Proxénétisme de mineures : où sont les « clients » ? 15 octobre 2021).

Cette campagne aurait dû corriger cette façon de présenter la prostitution des mineur es. Elle montre les violences subies par les victimes mais ces violences sont explicitement attribuées aux proxénètes : « La pratique prostitutionnelle expose à des risques majeurs d'infections sexuellement transmissibles et de grossesse non désirée auxquels s'ajoutent les violences physiques, psychologiques et sexuelles perpétrées majoritairement par les proxénètes qui peuvent être à l'origine de lésions traumatiques (ecchymoses, hématomes, etc.). », alors que les clients commettent tout autant toutes ces violences dont celle de violer.

Cette campagne ne met en avant aucune disposition concernant la responsabilisation des clients, et s'en tient à dire « une certaine méconnaissance sur la législation en vigueur dans notre pays concernant l'interdiction d'achat d'acte sexuel persiste ». On n'y trouve aucun rappel des lois en vigueur. La loi du 4 mars 2002 et celle du 13 avril 2016 interdisent la prostitution des mineures (des peines de 3 ans de prison et 45.000€ d'amende, et jusqu'à 5 ans et 75.000€ d'amende). La loi du 21 avril 2021 porte la peine à 20 ans de prison pour viol si l'achat d'acte sexuel porte sur un e mineur e de 15 ans.

Comment faire de la prévention si on n'explique pas l'interdit, si on ne rappelle pas la loi, si on ne montre pas les racines de cette violence et la responsabilité des clients et des proxénètes, les premiers permettant aux seconds de « faire de l'argent ».

Comment rompre les chaînes de reproduction du phénomène en occultant la cause majeure du système : le « droit » des hommes à accéder de toutes les façons, domination et argent mêlés, au corps des femmes, accès rendu plus facile par la vulnérabilité des adolescent es et des plus précaires.

Comment se satisfaire d'une campagne qui se complet dans le soupçon de futilité et de vénalité des adolescentes qui « prennent des risques », une antienne patriarcale qui ne peut être à la base d'une réelle éducation à la sexualité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Paris, le 08 mars 2022

Contacts presse :

- Marie-Hélène FRANJOU, présidente de l'Amicale du Nid : 06 83 24 94 75
- Delphine JARRAUD, déléguée générale de l'Amicale du Nid : 06 07 15 55 65

FACT-S
FÉDÉRATION DES ACTRICES ET ACTEURS DE TERRAIN
AUX CÔTÉS DES PERSONNES PROSTITUÉES
ET DES SUBVIVANTES DE LA PROSTITUTION



**MOUVEMENT
DU NID
FRANCE**

CAP INTL
Coalition Abolition Prostitution

Fondation Soelles
Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

FNCiDFF
Fédération Nationale des Centres d'Initiative
pour la Non-Commercialisation de l'Identité
Féminine



**Chiennes
de garde**

LECRI
VERS UN AUCUNE SANS PRISON ET SANS PROSTITUTION

EuroMed Feminist Initiative
المبادرة النسوية الأوروبية
Initiative Féministe EuroMed

ZÉROMACHO
DES HOMMES COMME LA PROSTITUTION ET POUR L'ÉGALITÉ



**réseau
féministe
ruptures**



CFE

**COLLECTIF FÉMINISTE
CONTRE LE VIOL**
VIOLS FEMMES INFORMATIONS
N° national 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT / ANONYMAT / LUN VEN 9H - 19H



**Front
Féministe**

ecvf
Euros Centre des Violences faites aux Femmes



**L'Assemblée
DES Femmes**



CFE
La Coopération Française
pour le Lobby Européen des Femmes

Réussir l'égalité
Femmes-Hommes

**Osez
le Féminisme!**

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Rapport d'activité 2021

Assemblée générale du 18 juin 2022



Points forts 2021



- Publication du premier plan national de lutte contre la prostitution des mineur.es
- Lancement des deux projets nationaux transversaux sur financement AGRASC :
 - L'allers-vers dans l'espace public et numérique
 - L'insertion socio-professionnelle des victimes du système prostitutionnel
- Certification QUALIOPi de notre organisme de formation
- Poursuite des partages de pratiques en matière de prévention, sensibilisation et formation avec un groupe de travail régulièrement réuni
- Poursuite des partages de pratiques en matière d'accompagnement juridique des victimes du système prostitutionnel :
 - Constitution de partie civile de l'Amicale du Nid
 - Webinaire destiné aux professionnel.les de l'AdN relatif aux droits des victimes en matière pénale
 - Réunions de partages des pratiques des juristes de l'AdN avec la mutualisation des bonnes pratiques et des difficultés dans l'accès aux droits des victimes
- Création du FIL, équipe d'accompagnement des mineur.es en situation de prostitution à Montpellier
- Ouverture d'un second accueil de jour en Seine-St-Denis destiné aux femmes et leurs enfants en situation de très grande précarité sociale

Points forts 2021



- Un appartement confisqué à un mafieux par la Justice italienne et remis à l'AGRASC, confié à l'Amicale du Nid à Paris comme place de CHRS
- Mise en œuvre d'un allers-vers des personnes en situation de prostitution ou risquant de l'être au sein d'établissements et services sociaux en Isère et en Savoie
- Fort développement de l'équipe de l'Amicale du Nid en Bretagne avec notamment de l'aller-vers numérique en articulation avec les permanences sur les quatre départements.
- Elisabeth MORENO, Ministre déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en maraude au bois de Boulogne avec l'équipe Intermède
- Visite d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, en Seine-St-Denis le 9 novembre 2021, dans le cadre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es

3

L'Amicale du Nid en action



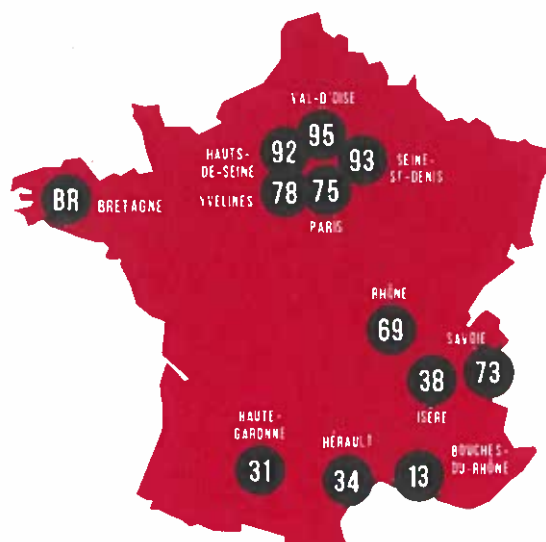
Territoire et ressources humaines



50 bénévoles assurant la **gouvernance associative** déclinée entre conseil d'administration et comités territoriaux

244 professionnel.les qualifié.es et formé.es régulièrement

Un maillage territorial sur **quinze départements** avec installation en Bretagne depuis le 1^{er} octobre 2020, à Brest avec des permanences dans les trois autres départements



5

Six champs d'action



	Prévention, la sensibilisation, la formation (l'Amicale du Nid est organisme de formation), les diagnostics territoriaux, des recherches-actions, des missions mineur.es.
	Aller-vers, présentiel et numérique
	Accueil Accompagnement social global personnalisé - émancipation du système prostitutionnel
	Hébergement et le logement accompagné
	Atelier d'adaptation à la vie active
	Plaidoyer

6

Prévention, sensibilisation, formation, diagnostic



- **Diagnostic territorial de la prostitution en :**
 - Charente-Maritime, dans le Pas-de-Calais et en Haute-Garonne
 - Mineur.es dans le Val d'Oise et en Haute-Garonne
- **Déclinaison de la campagne « je ne suis pas à vendre » sur Instagram**
- **2 000 jeunes ont bénéficié d'actions de prévention**
- **Plus de 1000 professionnel.les sensibilisé.es**
- **546 professionnel.les formé.es par l'organisme de formation AdN**



7

Organisme de formation (OF)



Catalogue de formations inter ou en intra-organisation :

- **Comprendre le système prostitutionnel pour agir en prévention (1 jour)**
- **La prostitution des jeunes, notamment des mineur.es : comprendre pour agir (2 jours)**
- **La loi du 13 avril 2016 pour les associations agréées et leurs partenaires : les parcours de sortie (2 jours)**
- **Se former à la prévention de la prostitution des jeunes (3 jours)**
- **Travail social et prostitution : se former pour mieux repérer, accompagner, orienter et prévenir (3 jours)**
- **Travail social et traite des êtres humains à des fins de prostitution (3 jours)**
- **Des formations sur mesure**

formation@adn-asso.org



8

Aller-vers dans l'espace public : 2 784 personnes rencontrées



- 75% de femmes, 24% de personnes trans, 1% d'hommes
- Age : 76% de+ de 25 ans, 11% 18-25 ans et 11% ont un âge inconnu
- Origine :
 - 23% d'Asie
 - 21% d'Amérique latine
 - 20% d'Afrique sub-saharienne
 - 18% de l'UE ou hors UE
 - 12% du Maghreb
 - 6% de France
- Parmi les rencontres en aller-vers en 2021, **un tiers de nouvelles personnes** :
 - Plus de femmes (81%), moins de personnes trans (18%) et 1% d'hommes
 - Plus jeunes : 70% de plus de 25 ans, 20% 18-25 ans, 7% ont un âge inconnu et 3% mineur.es
 - mineur.es
 - Origine : plus d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique latine. Notamment :
 - ✓ 24% d'Asie
 - ✓ 23% d'Afrique sub-saharienne
 - ✓ 16% d'Amérique latine
 - ✓ 15% de l'Union Européenne hors France, 2% d'Europe hors UE
 - ✓ 8% du Maghreb
 - ✓ 5% de France

9

Aller-vers numérique



- 5 007 contacts par SMS, mail, Snapchat, WhatsApp
- 335 réponses (7%)
- 69 contacts dans nos locaux

Projet AGRASC 2021 : développement
de l'aller-vers, notamment numérique

10

Accueil : 5 107 personnes accueillies



Personnes en situation de prostitution

- 3 286 personnes accueillies
- 89% de femmes, 6% de personnes trans, 5% d'hommes
- Age : 50% plus de 25 ans, 14% 18-25 ans et 36% mineur.es (il s'agit des enfants des personnes accueillies)
- Origine : 69% d'Afrique subsaharienne, 13% d'Amérique latine, 10% du Maghreb, 6% française, 2% d'Europe hors union Européenne

11

Accueil



Femmes en situation de très grande précarité (Accueil de jour de Saint Denis)

- 87% de femmes, parmi ces femmes, 62% nouvelles par rapport à 2020,
- 51% d'enfants, parmi ces enfants, 50% de nouveaux par rapport à 2019,
- 55% connu.es dans le cadre du « plan hivernal », étendu en 2020 sur 10 mois compte-tenu de la crise sanitaire.
- 30 505 passages de femmes et 10 567 passages d'enfants dans l'année,
- 127 femmes reçues dans le cadre d'un soutien à la parentalité
- 324 familles reçues en entretien social
- 26 226 collations,
- 13 147 repas chauds
- 992 douches,
- 1 144 machines à laver.

12

Accompagnement social global



- 1 307 personnes en accompagnement social global en 2021
- 91% de femmes, 6% d'hommes, 3% de personnes trans
- Âge : 77% ont plus de 25 ans, 23% 18-25 ans
- Origine : 73% d'Afrique subsaharienne, 9% du Maghreb, 5% de l'Union Européenne hors France, 8% française, 3% d'Amérique latine, 2% d'Europe hors UE

13

Ateliers d'adaptation à la vie active



- 38 places : 20 à Colombes (92) et 18 à Lyon
- 82 bénéficiaires des deux AAVA en 2021
- 78 femmes, 2 hommes et 2 personnes trans
- Âge : 84% de plus de 25 ans, 16% de 18-25 ans
- Origine : 89% d'Afrique subsaharienne, 5% du Maghreb, 4% d'Européenne hors UE, 1% d'Amérique latine et 1% de France

14

Hébergement et logement adapté



Amicale du Nid : 511 places d'hébergement et logement accompagné

- 195 places d'hébergement dans le cadre de 5 CHR, mais aussi 732 places sans hébergement / « hors les murs » sur la totalité de nos 7 CHR,
- 229 place en hébergement d'urgence,
- 7 places en appartement relais,
- 6 places en hébergement d'urgence pour demandeur.euses d'asile (HUDA),
- 74 places en logement accompagné (pension de famille et résidence sociale)

En outre, accompagnement social spécialisé :

- dans le CPH (25 places), l'HUDA (50 places) et depuis 2020 le CHU (20 places) gérés par l'association COALLIA à Paris
- et la résidence sociale Pierre de Ronsard de l'association ADOMA en Seine-Saint-Denis

15

Hébergement et logement accompagné



- 584 personnes
- 1/3 d'enfants
- Personnes adultes : 85% de femmes, 14% d'hommes, 1% de personnes trans
- Age des adultes : 74% de plus de 25 ans, 17% de 18-25 ans, 9% âge inconnu
- Origine des adultes : 50% d'Afrique subsaharienne, 20% du Maghreb, 20% française, 2% d'Asie, 3% d'Amérique latine, 2% d'UE hors France et 2% d'Europe hors UE, 1% inconnue

16

Appui juridique



- **Accompagnement juridique auprès des victimes d'infractions pénales**
- **Constitution de partie civile (CPC)**

En 2021, l'Amicale du Nid s'est constituée partie civile aux côtés des victimes dans cinq affaires :

- ▶ **Devant le tribunal correctionnel de Toulouse, aux côtés d'une victime de proxénétisme aggravé**
- ▶ **devant le tribunal correctionnel de Paris aux côtés d'une victime de proxénétisme aggravé ayant dénoncé ses proxénètes, membres d'un réseau aux multiples victimes**
- ▶ **à Lyon et à Marseille dans une affaire mettant en cause un réseau nigérian de traite des êtres humains avec également une pluralité de victimes**
- ▶ **à Marseille aux côtés de victimes nigérianes de viols et violences sexuelles dans un contexte prostitutionnel de traite des êtres humains**
- ▶ **à Grenoble, dans le cadre du démantèlement d'un réseau de proxénétisme aggravé avec pluralité de victimes**
- ▶ **à Béziers, auprès de deux enfants de 15 ans en situation de prostitution**

17

Plaidoyer



- **Participation aux travaux de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) : Statistiques sur la traite humaine, question des passeports des femmes nigérianes...**
- **Participation aux travaux de la MIPROF sur le mécanisme national d'identification et d'orientation des victimes de traite des êtres humains**
- **Participation aux travaux du GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) : Examen de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains**
- **L'Amicale du Nid a été force de proposition auprès de la CNDCH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme)**
- **Plaidoyer contre « l'assistance sexuelle » pour les personnes en situation de handicap et en général**
- **L'Amicale du Nid a soutenu l'étude menée par le réseau Zéromacho sur de prétendus « salons de massages » asiatiques à Paris**

18

Plaidoyer



- Participation au forum international pour la prévention de la prostitution en Corée organisée le 18 novembre 2021 en visioconférence par la présidente de l'Association Solidarité Nationale Coréenne contre l'exploitation sexuelle des femmes
- Participation au colloque de l'Association féministe « Regards de femmes » sur le thème « les combats des femmes contre les obscurantismes – Instruments internationaux et actions »
- Participation à la manifestation contre les violences faites aux femmes le 20 novembre 2021 à Paris
- Plaidoyer pour une réattribution aux associations des biens et avoirs confisqués par la justice aux criminels
- Participation au Podcast d'Actualité Sociale Hebdomadaire (ASH), Prostitution : « un interdit social symbolique »
- Participation aux 120 ans de la loi relative au contrat d'association à l'hôtel Matignon
- Participation au Forum Génération Egalité à Paris, en présence du Président de la République, de la Ministre Elisabeth Moreno et de nombreuses personnalités internationales et françaises

19

Parcours de sortie de prostitution



Suites données aux demandes



Nombre	Octobre à décembre 2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Demandes présentées	12	71	88	72	65	308
Autorisées	12 100%	60 84%	72 82%	53 74%	59 91%	256 83%
Refusées		10	12	14	2	38
Report ou en attente		3	4	3	4	14

21

Répartition géographique



Département	Nombre de demandes de PSP présentées	Taux d'accord par le/la préfet.e
13	18	84%
31	29	96%
34	21	95%
38-73	31	68%
69	26	65%
75	82	100%
78	7	72%
92	20	40%
93	58	84%
95	13	46%
BR	3	100%
	308 demandes de PSP	83% de PSP autorisés

22

Profil des personnes présentant une demande de PSP



- 94% sont des femmes
- 85% sont d'origine d'Afrique subsaharienne
- 24% étaient déjà en situation de prostitution mineur.es
- 88% vivent seul.es
- 45% ont des enfants
- les $\frac{3}{4}$ ont 18-35 ans, 95% sont en France depuis moins de 10 ans
- 76% ne sont plus en situation de prostitution depuis plus de 3 mois
- 1% sont sans aucun hébergement et 4% en logement autonome, les autres sont en hébergement (CHRS, HU, ... hébergement communautaire...)
- 77% sont sans ressource
- 87% sans titre de séjour
- 2/3 n'ont pas une bonne maîtrise du français

23

Suite donnée aux demandes, par année



	Nombre de présentations de demandes de PSP	Nombre accords
2017	12	12
2018	73	65
2019	84	69
2020	72	53
2021	65	59

24

Evolution par renouvellement de PSP



2017-2021	Entrée en PSP	1 ^e renouvellement	2 ^e renouvellement	3 ^e renouvellement
Nombre de demandes	308	196	145	121
Part d'accord préfectoral	83%	99%	100%	100%
Part de refus préfectoral	14%	1%		
Part en attente ou report	3%			
Part disposant de l'APS	81%	95%	100%	94%
Part disposant de l'AFIS	82%	76%	63%	42%

25

Vers l'autonomie



%	Entrée en PSP	1 ^e renouvellement	2 ^e renouvellement	3 ^e renouvellement
Emploi				
Sans ressources	77	1	0	2
CDI	0	11	24	34
CDD	0	18	17	21
Chantier d'insertion, AAVA, etc.		59	48	34
Missions ponctuelles	0	11	11	9
Formation				
En apprentissage du français		30	32	21
En formation		31	40	21
Hébergement - Logement				
CHRS	20	35	33	32
115	17	11	10	9
HU	32	21	18	15
Autres hébergement	26	32	34	32
Logement autonome	4	1	5	12
Sans hébergement	1	0	0	0

26

A l'issue du PSP



Nombre	2017-2020	2021
PSP terminé	121	39
Titre de séjour		
TS vie privée et familiale	84	24
Refus de TS	14	5
Réfugié	6	0
En attente	17	10
Emploi		
CDI	30	5
CDD	20	14
Chantiers d'insertion	5	17
Missions ponctuelles d'intérim	10	1
Autre	56	2

27

Synthèse et perspectives



Synthèse



Près de 7 800
personnes
accueillies,
accompagnées,
hébergées

Parmi les adultes,
plus de 90% de
femmes

50 bénévoles assurent la gouvernance associative

244 professionnel.les qualifié.es et formé.es régulièrement

Maillage territorial sur **15 départements**

1 436 professionnel.les sensibilisé.es et **546** formé.es

2 784 personnes rencontrées en aller-vers dans l'espace public

5 007 personnes contactées sur Internet

5 107 personnes accueillies

1 307 personnes en accompagnement social global personnalisé

584 personnes hébergées dont 1/3 d'enfants et 228 personnes en logement accompagné

82 personnes accompagnées en atelier d'adaptation à la vie active

256 personnes accompagnées en parcours de sortie de la prostitution

29

Perspectives 2022



Action

- Lancement du projet « Prostitution et addictions : comprendre pour agir »
- Finalisation des projets allers-vers et insertion socio-économique avec la production de deux guides à destination des professionnel.es
- Reprise des travaux sur le processus d'émancipation du système prostitutionnel, matrice de notre accompagnement
- Mise en œuvre du plan de lutte contre la prostitution des mineur.es avec le fort engagement de l'Amicale du Nid

Management

- Actualisation et précision des délégations des Directions
- Actualisation des procédures RH
- Lancement d'une démarche nationale de prévention des risques psycho-sociaux
- Lancement de la stratégie de communication interne et externe
- Renégociation des frais de siège

30

